



2006-2013

Evaluation de la mise en œuvre du Scot Val de Saône-Dombes



V

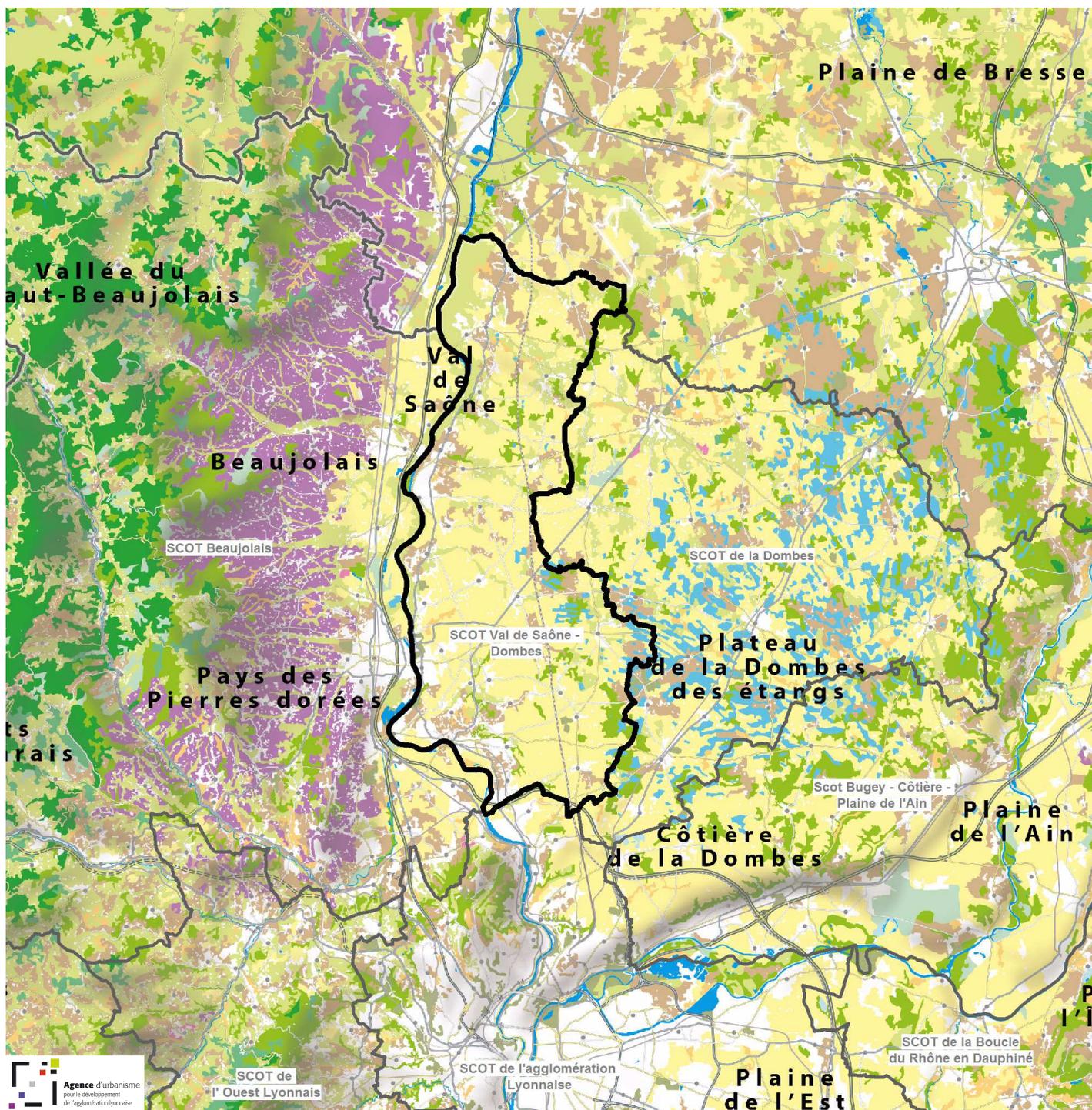
d S

Dombes



Sommaire

Préambule	page 5
Tableau de bord des indicateurs	page 6
Partie 1 Habitat et cadre de vie	page 9
Indicateur 1 : Croissance démographique	page 10
Indicateur 2 : Production de logements	page 12
Indicateur 3 : Types de logements construits	page 14
Indicateur 4 : Logement locatif social	page 16
Indicateur 5 : Densités urbaines	page 18
Indicateur 6 : Artificialisation des sols	page 20
Indicateur 7 : Patrimoines naturels, paysages	page 24
Indicateur 8 : Ressource en eau potable	page 26
Indicateur 9 : Qualité de l'air	page 28
Indicateur 10 : Equipements	page 30
Partie 2 Dynamiques économiques	page 33
Indicateur 11 : Emploi	page 34
Indicateur 12 : Surfaces dédiées à l'économie	page 36
Indicateur 13 : Commerce	page 38
Indicateur 14 : Exploitations agricoles	page 42
Indicateur 15 : Secteurs agricoles à fort potentiel	page 44
Partie 3 Organisation et fonctionnement du territoire	page 47
Indicateur 16 : Mobilités	page 48
Indicateur 17 : Transports en commun	page 50
Indicateur 18 : Communes - gares	page 52
Indicateur 19 : Trafics routiers	page 54
Bilan de la mise en œuvre du Scot	page 56
Vers la mise en conformité avec la loi Grenelle	page 58



Préambule

Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Val de Saône-Dombes a été adopté le 7 juillet 2006 et modifié le 18 février 2010. Il a fait l'objet d'une seconde modification, approuvée le 28 mars 2013, pour intégrer un Document d'aménagement commercial (DAC).

Ce document de planification fixe les grands principes d'aménagement du territoire à long terme. Les orientations définies dans le Scot doivent se concrétiser sur le terrain. Elles doivent donc être prises en compte et déclinées dans les politiques sectorielles des intercommunalités et des communes ainsi que dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU).

L'évaluation du Scot Val de Saône

Dombes répond à l'article L 122-13 du code de l'urbanisme qui prévoit de procéder à une « analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transport et de déplacement, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales ».

Un tableau de bord, élément clef du dispositif de suivi, a été mis en place. Il comporte dix-neuf indicateurs permettant de suivre en continu l'évolution du territoire au regard des orientations du Scot.

L'objectif de ce tableau de bord est d'apporter aux élus un éclairage sur les transformations du territoire, d'en apprécier les évolutions, et d'évaluer les réajustements nécessaires pour répondre aux éventuels écarts mesurés entre les intentions et les constats.

Dans la perspective de la révision du Scot qui pourrait s'engager (notamment pour la mise en œuvre de la loi portant Engagement national pour l'environnement (ENE)), l'objectif de l'évaluation est aussi de constituer une mise de fond pour les réflexions et les orienta-

tions nouvelles qui seront alors à envisager.

Trois angles d'approche ont été retenus afin de faciliter la compréhension de ces indicateurs et leur lien avec le Scot en vigueur. Ils correspondent aux trois chapitres du Document d'orientations générales (Dog) :

- habitat et cadre de vie,
- dynamiques économiques,
- organisation et fonctionnement du territoire.

Etat d'avancement de la mise en compatibilité Scot/PLU

Sur les 33 documents d'urbanisme jugés incompatibles avec le document du Scot modifié en 2010 (notifications d'incompatibilité adressées par la Préfecture aux communes en aout 2011) :

- 5 PLU sont devenus compatibles avec le Scot suite à une procédure de révision de leur document d'urbanisme
- 17 PLU sont en cours de révision pour se mettre en compatibilité avec le Scot, dont 6 arrêtés

En outre, quatre documents ont été jugés compatibles par la Préfecture en 2011

DÉMARCHE ET CALENDRIER DE L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU SCOR VAL DE SAÔNE-DOBES

1 - Définir des indicateurs objectifs, source des données, mode de traitement

2 - Réaliser « l'Etat 0 » indicateurs calculés à l'année de référence /date d'approbation du Scot

3 - Observer, analyser l'évolution du territoire depuis la date d'approbation du Scot, sur des thématiques variées

4 - Partager l'expertise tirer les enseignements de ces analyses et proposer des pistes d'amélioration

Conseil syndical 28 mars 2013
Lancement de l'évaluation

Bureau du Scot
6 septembre 2013

Bureau du Scot
20 décembre 2013

Conseil syndical 10 février 2014
Restitution du bilan



Tableau de bord des indicateurs

Approuvé en juillet 2006 et modifié en février 2010, puis en mars 2003, le Scot Val de Saône Dombes est aujourd'hui dans sa phase de mise en œuvre.

Au-delà de l'obligation légale de suivi et d'évaluation, le Syndicat mixte porteur du Scot Val de Saône Dombes a souhaité, conjointement au syndicat mixte du Scot de la Dombes, se doter d'un

outil d'observation et d'analyse permettant de mesurer l'efficacité de la mise en œuvre du Scot et son impact réel sur les politiques publiques d'urbanisme.

19 indicateurs ont été retenus, faisant écho aux principales orientations du Scot. Ils sont présentés ci-dessous et évalués dans les pages qui suivent. Ces indicateurs permettent de suivre les évolutions que connaît le territoire du Val de Saône Dombes. Leur actualisation régulière permettrait par ailleurs d'ajuster les documents de planification à venir au regard des dynamiques passées.

<i>Indicateur</i>	<i>Définition</i>
HABITAT ET CADRE DE VIE	
1 - CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE	Cet indicateur correspond à la population totale et à la population par secteur.
2 - PRODUCTION DE LOGEMENTS	Cet indicateur correspond au nombre de logements commencés par année sur la base des déclarations d'ouverture de chantiers.
3 - TYPES DE LOGEMENTS CONSTRUITS	Cet indicateur correspond au suivi des objectifs relatifs à la diversification des formes urbaines.
4 - LOGEMENT LOCATIF SOCIAL	Cet indicateur correspond au nombre de nouveaux logements locatifs sociaux et à leur part dans la construction neuve.
5 - DENSITÉS URBAINES	Cet indicateur correspond à la densité des logements créés ou modifiés sur la période 2006-2010. Il comprend à la fois les logements liés au renouvellement urbain que ceux construits en extension du tissu urbain existant.
6 - ARTIFICIALISATION DES SOLS	Cet indicateur correspond à la part des surfaces non-artificialisées et des surfaces artificialisées dans le territoire du Scot. Il permet de mesurer les surfaces artificialisées sur un pas-de-temps donné et de les localiser.
7 - PATRIMOINES NATURELS, PAYSAGES	Cet indicateur s'intéresse à l'objectif de préservation du patrimoine naturel à travers l'observation de l'évolution de l'occupation du sol des Sites Natura 2000, Znieff de type 1 et sites classés
8 - RESSOURCE EN EAU POTABLE	Cet indicateur correspond aux surfaces artificialisées dans les périmètres de protection éloignée des captages.

9 - QUALITÉ DE L'AIR	Cet indicateur correspond aux émissions de Gaz à effet de serre (GES) dans le territoire, par secteur d'activités (résidentiel, transport, tertiaire, industrie, agriculture).
10 - LES ÉQUIPEMENTS	Cet indicateur correspond à la création des équipements structurants prévus dans le Scot.

DYNAMIQUES ECONOMIQUES

11 - EMPLOI	Cet indicateur correspond à l'évolution du nombre d'emplois dans le territoire. Selon les données disponibles, les chiffres présentent l'emploi salarié privé, l'emploi salarié total (public et privé) ou l'emploi total (salarié et non salarié).
12 - SURFACES DEDIEES À L'ÉCONOMIE	Cet indicateur correspond à l'évolution des surfaces de zones d'activités (espaces urbanisés et espaces disponibles).
13 - COMMERCE	Cet indicateur correspond au suivi de l'activité commerciale à travers l'analyse de l'évolution du plancher commercial, du nombre d'établissements commerciaux, du nombre d'emplois et des flux de consommation.
14 - EXPLOITATIONS AGRICOLES	Cet indicateur correspond au nombre d'exploitations, à la surface agricole utile et à l'emploi agricole.
15 - SITES AGRICOLES À FORT POTENTIEL	Cet indicateur correspond au suivi de l'emploi total sur le territoire (emploi salarié et non salarié ; public et privé).

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

16 - MOBILITÉS	Cet indicateur correspond au taux de motorisation des ménages et à la répartition modale dans les déplacements domicile/travail.
17 - TRANSPORTS EN COMMUN	Cet indicateur correspond à l'offre et à la demande en transports collectifs disponibles au sein du territoire
18 - COMMUNES - GARES	Cet indicateur correspond au nombre de logements commencés dans les communes pour lesquelles une gare est envisagée
19 - TRAFICS ROUTIERS	Cet indicateur correspond aux trafics tous véhicules des principaux axes routiers du territoire.

Partie 1

Habitat et cadre de vie

Indicateur 1 Croissance démographique

OBJECTIFS DU SCOT

- Atteindre 64 800 habitants en 2016. Le Scot approuvé en 2006 prévoyait d'atteindre 65 000 habitants en 2015, la modification de 2010 a réactualisé cet objectif
- Accueillir de nouveaux habitants selon l'armature urbaine afin de renforcer les polarités existantes.

LA POPULATION PAR SECTEUR

	Nombre d'habitants en 2006	Nombre d'habitants en 2010	Croissance annuelle 1999-2006	Croissance annuelle 2006-2010	Objectif Scot croissance annuelle 2009-2016
Pôles urbains et leurs communes d'extension	33 309	34 646	1,6%	1,0%	1,7%
Bassin de Jassans-Riottier (Jassans-Riottier ; Fareins, Frans)	9 702	10 097	1,3%	1,0%	1,3%
Bassin de Montmerle (Montmerle-sur-Saône ; Francheleins, Guéreins, Montceaux)	7 047	7 618	2,8%	2,0%	1,2%
Bassin de Thoissey Saint-Didier (Saint-Didier-sur-Chalaronne, Thoissey)	4 042	4 316	1,6%	1,7%	1,1%
Bassin de Trévoux Reyrieux (Trévoux, Reyrieux ; Saint-Didier-de-Formans)	12 518	12 615	1,1%	0,2%	2,4%
Pôles relais	9 786	10 226	2,1%	1,1%	1,6%
Bassin de Jassans-Riottier (Ambérieux-en-Dombes, Ars-sur-Formans, Chaleins)	3 860	4 148	1,3%	1,8%	1,5%
Bassin de Montmerle (Chaneins)	833	820	5,8%	-0,4%	2,2%
Bassin de Thoissey Saint-Didier (Saint-Étienne-sur-Chalaronne)	1 371	1 468	2,2%	1,7%	0,8%
Bassin de Trévoux Reyrieux (Civrieux, Massieux)	3 722	3 790	2,2%	0,5%	1,9%
Communes rurales	14 905	16 016	2,2%	1,8%	0,8%
Bassin de Jassans-Riottier (Beauregard, Messimy-sur-Saône, Rancé, Savigneux, Villeneuve)	5 034	5 307	3,1%	1,3%	0,9%
Bassin de Montmerle (Genouilleux, Lurcy, Valeins)	1 013	1 090	4,9%	1,8%	1,3%
Bassin de Thoissey St Didier (Garnerans, Illiat, Mogneneins, Peyzieux-sur-Saône)	2 136	2 426	1,4%	3,2%	0,7%
Bassin de Trévoux Reyrieux (Misérieux, Parcieux, Saint-Bernard, Sainte-Euphémie, Saint-Jean-de-Thurigneux, Tous-sieux)	6 722	7 193	1,5%	1,7%	0,8%
Total général	58 000	60 888	1,8%	1,2%	1,5%

Source : Insee

NOMBRE D'HABITANTS SUPPLÉMENTAIRES PAR SECTEUR

	Habitants supplémentaires entre 2006 et 2010	Part dans la croissance démographique totale 1999-2006	Part dans la croissance démographique totale 2006-2010	Part dans la croissance démographique totale. (Objectif Scot)
Pôles urbains et leurs communes d'extension	1 337	50%	46%	66%
Pôles relais	440	19%	15%	19%
Communes rurales	1 111	31%	38%	15%
Total général	2 888	100%	100%	100%

Source : Insee

Méthode

L'analyse de la démographie repose sur les données du recensement de la population de l'Insee. Les dernières données disponibles sont celles de 2010. Après 1999, les données publiées par l'Insee sont des estimations basées sur un recensement partiel sur cinq années. Il peut y avoir un certain biais en comparant des données sur des dates proches (moins de cinq ans d'écart). La comparaison entre 2006 et 2010 est donc approximative.

Situation de référence

(période d'évaluation : 2006-2010)

Le territoire comptait 58 000 habitants en 2006. Il en compte 60 900 en 2010.

La croissance démographique a donc été plus faible que ce que le Scot prévoyait, avec une moyenne de 700 à 800 nouveaux habitants par an, contre un objectif de 1000 habitants supplémentaires par an selon le Document d'orientations générales.

Il est cependant à souligner que dans le Scot approuvé (en 2006) et dans le cadre de sa modification (en 2010), les données utilisées étaient basées sur des estimations. En 2006, la population a été sous-estimée : 56 000 habitants contre 58 000 finalement selon le recensement réalisé par l'Insee. En revanche, en 2010, elle a été surestimée : 61 800 habitants contre 60 200 selon le recensement de population.

Evaluation

(période d'évaluation : 2006-2010)

La modification du Scot de 2010 a précisé les objectifs démographiques par commune. Les données disponibles ne permettent pas l'analyse sur la période 2010-2013. Il est cependant intéressant d'observer les dynamiques démographiques selon l'armature urbaine et les bassins de vie sur la période 2006-2010.

Les estimations entre 2006 et 2010 indiquent une tendance à la baisse de la croissance démographique sur l'ensemble du territoire. Elle passe de 1,8% par an entre 1999 et 2006 à environ 1,2% par an

entre 2006-2010. Cette évolution de la population reste toutefois importante ; avec un taux de 1,2% par an, une commune de 1 000 habitants atteint 1 130 habitants en dix ans).

Sur la période 2006-2010, la dynamique démographique des villages a été plus forte que celle des pôles relais et des centralités urbaines (pôles urbains et leurs communes d'extension). Les nouveaux objectifs du Scot cherchent à renverser cette tendance.

Les tendances observées dans les centralités urbaines du sud du territoire (Trévoux-Reyrieux et Jassans-Riottier) sont inférieures aux nouveaux objectifs du Scot.

De plus, dans les centralités urbaines, les communes d'extension développent le plus fort taux de croissance démographique (en moyenne 2,1% par an contre 0,6% par an dans les pôles urbains auxquels elles sont rattachées).

Les centralités urbaines accueillent toujours une part importante de la croissance démographique avec environ 46% des nouveaux habitants entre 2006 et 2010. Cet essor ne permet pas de maintenir les équilibres dans la répartition de la population. En 2006, 57% des habitants vivaient dans les centralités urbaines. Le poids des centralités urbaines diminue (de 58,5% de la population en 1999 à 56,9% en 2010). Le poids des villages augmente (de 25% à 26,3% sur la même période). Il y a donc une dépoliarisation du territoire, en contradiction avec les nouveaux objectifs du Scot.

L'objectif, fixé par le Scot, d'atteindre 58% de la population dans les centralités urbaines semble donc difficile à atteindre.

Indicateur 2 Production de logements

OBJECTIFS DU SCOT

Accueillir 4 300 résidences principales supplémentaires sur la période 2006-2016, soit un besoin de 430 logements par an. La modification de 2010 a précisé la répartition de ces logements selon les niveaux de polarités, sur la période 2009-2016.

Sur les 3 030 logements à construire entre 2009 et 2016 :

- 1 930 étaient prévus dans les pôles urbains et les communes d'extension (soit environ 64%)
- 570 dans les pôles relais (soit environ 19%)
- 530 dans les communes rurales (soit environ 17%).

LA PRODUCTION DE LOGEMENTS PAR SECTEUR ET PAR PÉRIODE

	1999-2005		2006-2012		2010-2012 (à partir de la modification du Scot)		Objectifs fixés par le Scot en 2010	
	Moyenne annuelle	Part	Moyenne annuelle	Part	Moyenne annuelle	Part	Moyenne annuelle	Part
Pôles urbains et communes d'extension	259	54%	228	53%	227	51%	276	64%
Pôles relais	94	20%	75	17%	89	20%	81	19%
Communes rurales	125	26%	130	30%	130	29%	76	18%
TOTAL TERRITOIRE DU SCOT	478	100%	433	100%	445	100%	433	100%

Source : Sit@del2 (Dreal Rhône-Alpes) - logements commencés entre 2006 et 2012

Méthode

L'analyse de la production de logements est issue de l'exploitation des données Sit@del2. Ces données reposent sur les déclarations d'ouverture de chantiers relatives aux permis de construire. Les résultats exploités sont donc les logements commencés.

Situation de référence

(période de référence : 2001-2005)

Sur la période 2001-2005, la moyenne par an de logements commencés étaient d'environ 480. Plus de la moitié étaient construits dans les pôles urbains et leurs communes d'extension. Les communes rurales représentaient un quart de la construction.

Evaluation

(période d'évaluation : 2006-2012)

Sur la période 2006-2012, le volume global de logements produits diminue légèrement, atteignant une moyenne annuelle proche de 430, conforme aux nouveaux objectifs du Scot.

Les années 2008, 2009 et 2010 ont été marquées par une diminution de la construction neuve à l'échelle nationale. Cet élément conjoncturel est observable sur le territoire mais dans des proportions plus faibles (400 logements produits par an sur ces trois années).

Concernant la répartition des logements selon les niveaux de polarités, introduite par la modification du Scot de 2010, on constate que la production dans les pôles urbains et leurs communes d'extension est légèrement plus faible que les objectifs.

La construction dans les pôles relais est, quant à elle, relativement conforme aux objectifs.

Dans les communes rurales, cette répartition contraste avec la dynamique de construction observée. En effet, la production entre 2006 et 2011 a été, en moyenne, de près de 140 logements par an. Les nouveaux objectifs fixent une moyenne annuelle à 76 logements par an.

Les effets de la modification du Scot de 2010 ne sont pas encore mesurables à ce jour. La production de logements entre 2010 et 2012 suit globalement les tendances observées depuis 2006. Seuls les pôles relais ont connu une légère augmentation du rythme de constructions.

LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES À REYRIEUX



Source : Agence d'urbanisme

Indicateur 3 Types de logements construits

OBJECTIFS DU SCOT

Produire des logements respectant des objectifs de forme urbaine.

Création de nouveaux logements	Individuel pur	Individuel groupé	Petits Collectifs
Pôles urbains	<30%	Résiduel	> 50%
Pôles relais et communes d'extension	<30%	Résiduel	>40%
Communes rurales	<60%	>40%	
Total SCoT	< 50%	Résiduel	> 30%

CONSTRUCTIONS ET FORMES URBAINES DANS LE TERRITOIRE DU SCOT

	Nombre de logements commencés entre 1999-2005							Nombre de logements commencés entre 2006-2012						
	Logements collectifs		Logements individuels groupés		Logements individuels purs		Total	Logements collectifs		Logements individuels groupés		Logements individuels purs		Total
Pôles urbains	442	34%	108	8%	747	58%	1298	449	43%	197	19%	388	38%	1034
Pôles relais et communes d'extension	241	21%	129	11%	804	68%	1175	220	20%	243	22%	622	57%	1085
Communes rurales	53	6%	99	11%	725	83%	878	131	14%	155	17%	623	69%	909
Total Scot	736	22%	336	10%	2276	68%	3349	800	26%	595	20%	1633	54%	3028

Source : Sit@del2 (Dreal Rhône-Alpes) - logements commencés entre 1999 et 2012

CONSTRUCTIONS ET FORMES URBAINES DANS LES BASSINS DE VIE DU SUD DU TERRITOIRE

	Nombre de logements commencés sur la période 1999-2005							Nombre de logements commencés sur la période 2006-2012						
	Logements collectifs		Logements individuels groupés		Logements individuels purs		Total	Logements collectifs		Logements individuels groupés		Logements individuels purs		Total
Pôles urbains	317	40%	71	9%	413	52%	801	357	48%	134	18%	259	35%	750
Pôles relais et communes d'extension	224	21%	108	13%	480	59%	812	189	27%	158	22%	356	51%	703
Communes rurales	36	5%	91	14%	544	81%	671	119	18%	129	20%	413	62%	661
Total Bassins Sud	577	25%	270	12%	1437	63%	2284	665	31%	421	20%	1028	49%	2114
% log. du territoire Scot	78%		80%		63%		68%	83%		71%		63%		70%

Source : Sit@del2 (Dreal Rhône-Alpes) - logements commencés entre 1999 et 2012

Indicateur 3 Types de logements construits

Situation de référence

(période de référence : 1999-2005)

Sur la période 1999-2005, les logements collectifs ne représentaient que 22% de la production de logements neufs dans l'ensemble du territoire du Scot. Ce type de logements restait très peu présent dans les communes rurales (6% de la construction neuve).

Le logement individuel était largement prédominant. Près de 70 % des constructions étaient des maisons individuelles développées sans opération d'ensemble (permis de construire pour une seule maison à la fois).

Les communes du secteur Sud concentraient l'essentiel de la production de logements entre 1999 et 2005 avec près de 2 300 constructions neuves (68% de la construction neuve du territoire). Elles représentaient 80% des logements collectifs et groupés produits. Le logement individuel pur restait toutefois majoritaire dans la construction neuve sur ces bassins avec 63% de la production.

Evaluation

(période d'évaluation : 2006-2012)

Le Scot approuvé en 2006 préconisait un rééquilibrage des formes urbaines, « notamment dans les pôles relais et de façon générale partout où le parc est majoritairement composé d'habitat individuel en accession ».

On observe, sur la période 2006-2012, une augmentation de la part des logements collectifs. Ces constructions représentent 26% de la production totale contre 22% sur la période 1999-2005. Les opérations de logements individuels groupés ont elles aussi nettement augmenté, passant de 10 à 20% de la production entre ces deux périodes. Toutefois, le logement individuel diffus reste la principale forme de construction, avec 54% des logements produits.

Focus « bassins Sud »

En raison de leur caractère plus « urbain », les bassins du sud du territoire font l'objet de prescriptions plus ambitieuses en termes de formes urbaines depuis la modification de 2010. Sur la période 2010-2012, la production de logements collectifs est inférieure aux minimums prescrits. En revanche, la production de logements individuels purs va au-delà des objectifs. Ce constat est le même pour chacun des niveaux de polarités : pôles urbains, communes d'extension, pôles relais et communes rurales.

Définition

L'analyse des formes urbaines est issue de l'exploitation des données Sit@del2.

Ces données reposent sur les déclarations d'ouverture de chantiers relatives aux permis de construire. Les résultats exploités sont donc les logements commencés.

Cette base permet de distinguer trois types de logements :

les logements collectifs et les résidences (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, pour jeunes travailleurs, travailleurs sociaux...),
les logements individuels groupés (un permis de construire pour plusieurs maisons individuelles, isolées ou accolées, chacune d'elles ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière),

les logements individuels purs (un permis de construire pour une seule maison individuelle ne comportant qu'un logement et possédant une entrée particulière).

Cette distinction diffère de celle du Scot dans lequel les logements groupés ne concernent que les maisons accolées.

Dans la base Sit@del2, les logements réalisés en procédure sont considérés comme des logements groupés.

Indicateur 4 Logement locatif social

OBJECTIFS DU SCOT

Répartir la construction neuve de la manière suivante :

- 20% en logements locatifs, du social à l'intermédiaire
- 10% en accession sociale
- 20% en accession aidée intermédiaire
- 50% restant du ressort du marché libre.

LOGEMENTS SOCIAUX PAR SECTEUR

	Nombre de logements sociaux au 1 ^{er} janvier 2006	Nombre de logements sociaux au 1 ^{er} janvier 2012	Nombre de logements sociaux supplémentaires entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 1 ^{er} janvier 2012	Nombre de logements commencés entre janvier 2005 et janvier 2011	Estimation de la part de logements sociaux sur les nouveaux logements construits
Bassin de Jassans-Riottier - Sud	866	950	84	867	10%
Bassin de Montmerle - Nord	108	131	23	409	6%
Bassin de Thoissey St Didier - Nord	432	451	19	443	4%
Bassin de Trévoux Reyrieux - Sud	785	894	109	824	13%
Total territoire Scot	2 191	2 426	235	2 543	9%

Source : Conseil général de l'Ain

Méthode

L'analyse de l'évolution du parc social repose sur trois bases de données :

- le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS),
- l'Enquête sur le parc locatif social (EPLS) pour connaître le nombre de logements sociaux,
- la base Sit@del2 pour estimer le nombre de nouveaux logements construits et ainsi déduire la part du logement social dans les nouveaux logements.

Depuis 2011, la base RPLS succède à la base EPLS. En théorie, ces bases ne sont pas directement comparables car le champ des organismes et des logements interrogés a changé. En effet, si les organismes HLM et les sociétés d'économie mixtes sont interrogés dans les deux bases, la base EPLS pouvait également comptabiliser des logements détenus par des organismes agréés par le code de l'habitat et de la construction sans que le propriétaire soit un bailleur social. La base RPLS ne comptabilise que les logements dont les bailleurs sont propriétaires, possèdent un bail emphytéotique ou dispose de l'usufruit depuis plus d'un an.

Sur le territoire du Scot, l'évolution de ce mode de recensement n'a pas eu de conséquence notable. En effet, aucun écart important n'a été constaté sur les différentes communes entre la base EPLS 2010 et la base RPLS 2011. La comparaison entre la base EPLS de 2006 et la base RPLS de 2012 semble donc possible sur le territoire du Scot, afin de connaître l'évolution du parc.

La base Sit@del2, utilisée dans les indicateurs précédents pour suivre l'évolution de la construction neuve, a permis d'estimer le nombre de nouveaux logements sur la période 2006-2012. Partant du principe que les logements commencés à l'année N étaient globalement livrés l'année N+1, ce sont les logements commencés de 2005 à 2011 qui ont été pris en compte.

Situation de référence

(période de référence : 1999-2005)

Le territoire du Scot comptait 2 191 logements sociaux en 2006. 80% de ces logements étaient répartis dans les quatre pôles urbains.

Les bassins du Sud, autour de Trévoux-Reyrieux et de Jassans-Riottier, accueillait l'essentiel du parc avec près de 1 650 logements sociaux.

Le bassin de Montmerle disposait d'un parc beaucoup plus modeste, de l'ordre de 100 logements. Douze communes du territoire ne disposaient d'aucun logement social en 2006.

Dans les bassins de Thoissey/Saint-Didier et de Montmerle, la part du logement social représente respectivement 4% et 6% des nouveaux logements.

Seules quatre communes ont atteint ou dépassé l'objectif de 20% de la production en logements sociaux. Sept communes rurales et une commune d'extension de pôle urbain ne possèdent aucun logement social.

Evaluation

(période d'évaluation : 2005-2012)

Au 1^{er} janvier 2012, on dénombrait 2 426 logements sociaux dans le territoire, soit environ 235 de plus qu'en 2006.

Les bassins de Trévoux-Reyrieux et de Jassans-Riottier ont augmenté leur parc social de près de 200 logements.

L'augmentation du nombre de logements sociaux est toutefois inférieure à l'objectif du Scot qui était de consacrer 20% de la production au logement locatif social. Sur la période 2006-2012, le logement social représente moins de 10% de la construction neuve.

Aucun des quatre bassins n'est parvenu à atteindre cet objectif, malgré les 235 nouveaux logements sociaux développés.

Indicateur 5 Densités urbaines

OBJECTIFS DU SCOT

Pour chaque nouvelle opération, respecter une densité minimum selon la typologie de la commune :

- 30 logements par hectare dans les pôles urbains
- 25 dans les pôles relais et les communes d'extension
- 15 dans les communes rurales.

LA DENSITÉ DES OPÉRATIONS D'HABITAT

Niveau de polarité	Locaux d'habitation créés ou modifiés entre 2006 et 2010	Surface des parcelles sur lesquelles ont porté ces opérations (hectares)	Densité moyenne (logements par hectare)		Objectifs de densité fixés par le Scot (logements par hectare)
Pôles urbains	651	33	20		30
Communes d'extension	392	36	11	13	25
Pôles relais	311	20	15		
Communes rurales	588	67	9		15
Total Val de Saône Dombes	1942	156	12		25

Source : base de données Majic, exploitation Agence d'urbanisme

Méthode

L'analyse des densités repose sur la base de données Majic, issue de la Direction générale des Impôts.

Les logements pris en compte sont l'ensemble des locaux d'habitation (maisons et appartements) créés ou modifiés entre 2006 et 2010.

Cela comprend à la fois les logements neufs créés en extension du tissu urbain, mais également l'ensemble des opérations de renouvellement urbain et de modification des logements, même minimes. Les logements construits suite à des opérations de démolition/reconstruction sont comptabilisés, mais aussi les extensions de maisons individuelles. Tout logement qui a subi une modification de sa surface hors œuvre nette est pris en compte.

Les surfaces des parcelles rattachées à chacune de ces constructions ont été ajoutées afin de pouvoir calculer un chiffre de densité. Ces surfaces ne représentent pas la consommation foncière car elles incluent les opérations de renouvellement urbain et elles excluent l'ensemble des voiries et espaces publics liés à l'habitation, pour ne retenir que la parcelle du propriétaire.

La densité ainsi obtenue peut être qualifiée de « densité nette », par opposition à une « densité brute », qui inclurait les voiries et espaces publics.

L'exploitation des données Majic permet une estimation de la densité. Toutefois, cette base n'est pas conçue pour suivre les densités, et les indications qu'elle donne doivent être analysées avec précaution.

Evaluation*

(période d'évaluation : 2006-2010)

L'analyse porte sur l'ensemble des locaux d'habitation (maisons et appartements) créés ou modifiés (rénovation urbaine lourde, extension de maison individuelle) entre 2006 et 2010.

La densité moyenne estimée sur l'ensemble du Scot est de 12 logements à l'hectare sur ces opérations nouvelles soit la moitié des objectifs du Scot, sur cette période d'analyse restreinte (cinq ans).

Sur les pôles urbains, la densité observée est de 20 logements par hectares, contre 11 logements pour leurs communes d'extension. Les pôles relais ont développé des densités d'environ 15 logements par hectare. Ce ratio est de 9 dans les communes rurales.

Toutefois, les écarts entre les communes sont importants. Cinq communes respectent ou dépassent les objectifs planchers du Scot, dont deux pôles urbains, trois pôles relais et trois communes rurales.

Les écarts peuvent en partie être expliqués par un temps d'observation court (5 ans). Si une commune n'a pas développé de logements collectifs sur cette période, la moyenne peut rapidement diminuer. Au contraire, si une opération importante de logements collectifs a été livrée, la densité sera plus forte qu'elle ne le serait sur une période plus longue.

* Données non disponibles sur une période précédente, qui aurait pu servir de situation de référence.

Indicateur 6 Artificialisation des sols

OBJECTIFS DU SCOT

- Réinvestir les tissus urbains existants
- Diversifier les formes urbaines et les rendre moins consommatrices d'espace
- Objectif quantitatif : une consommation d'espace en extension de l'ordre d'une centaine d'hectares.
- Aucun développement résidentiel ou économique dans les deux coupures vertes identifiées par la DTA
- Contenir tout développement linéaire dans les onze coupures d'urbanisation identifiées par le Scot.

OCCUPATION DU SOL EN 2000, 2005 ET 2010

	Surfaces en 2000 (en ha)	Part en 2000	Surfaces en 2005 (en ha)	Part en 2005	Surfaces en 2010	Part en 2010
Espaces urbains	3 727,9	10,3 %	3 863,5	10,7 %	4 028	11,2%
Activités	472,2	1,3 %	505,2	1,4 %	554,2	1,5%
Espaces en mutation	118,9	0,3 %	112,8	0,3 %	70,7	0,2%
Espaces artificialisés	4 319,0	11,9%	4 481,5	12,4%	4 652,9	12,9%
Espaces agricoles	26 337,8	73 %	26 191,9	72,6%	26 027,4	72,2%
Espaces naturels	5 415,4	15 %	5 398,9	15 %	5 391,9	14,9%
Espaces non-artificialisés	31 753,2	88,1%	31 590,8	87,6%	31 419,3	87,1%

Source : Spot Thema

Définition

L'artificialisation des sols résulte de l'urbanisation au sens large : habitat, infrastructures de transports, locaux d'entreprises, chantiers et carrières.

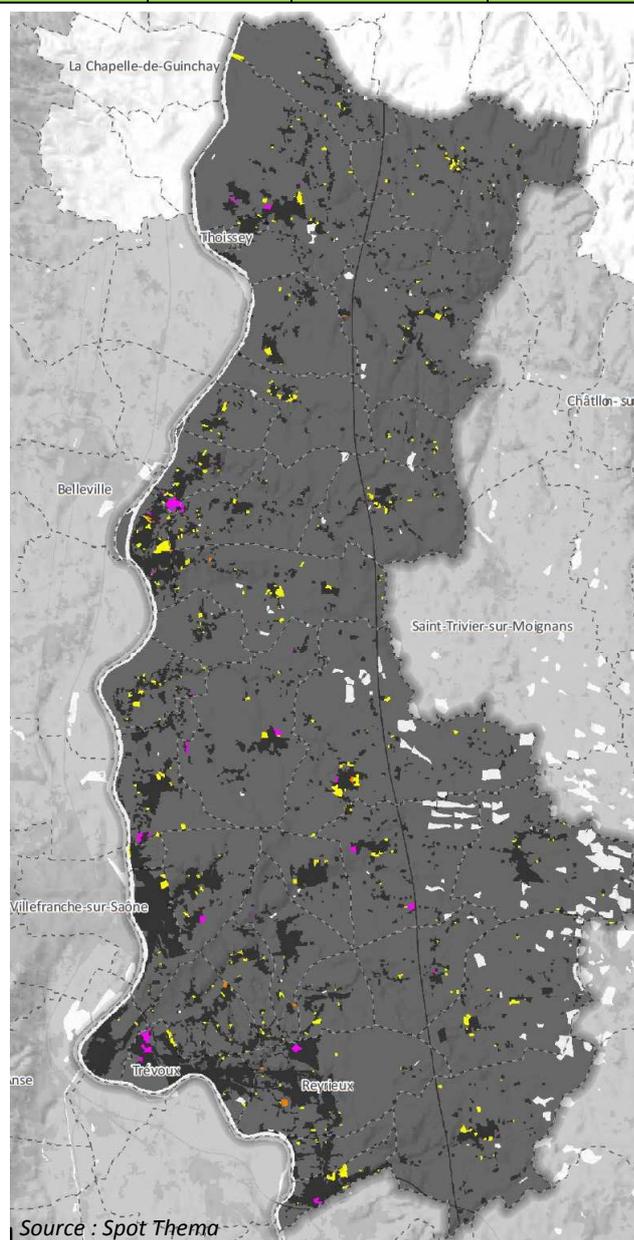
Spot Thema est une base de données de l'occupation des sols issues de l'interprétation d'images satellitaires. Spot Thema est particulièrement pertinente sur les zones urbaines agglomérées et les grands espaces. Elle permet d'analyser, à des échelles supérieures, le changement de nature de l'occupation du sol et le devenir des espaces naturels et agricoles artificialisés. En revanche, elle est moins performante pour traiter les dynamiques d'urbanisation à l'échelle communale.

Occupation du sol en 2005

- Tache urbaine
- Zones agricoles et naturelles
- Zones en eau

Evolution entre 2005 et 2010

- Espaces urbains
- Activités
- Espaces en mutation



Situation de référence

(année de référence : 2005)

Le territoire du Scot s'étend sur 36 072 hectares. En 2005, selon les données Spot Thema, 12,4% du territoire sont artificialisés, soit 4 481 hectares. Il compte 87,6 % d'espaces agricoles ou naturels, soit 31 591 hectares.

Dans les espaces artificialisés, le tissu urbain mixte occupe 3 864 hectares (10,7 % du territoire), les espaces d'activités et infrastructures 505 hectares (1,4 % du territoire) et les espaces en mutation, les chantiers et les carrières 113 hectares (0,3 % du territoire).

Dans les espaces non artificialisés, les espaces agricoles représentent 26 192 hectares (72,6 % du territoire) et les espaces naturels non cultivés 5 399 hectares (15,0 % du territoire).

Evaluation

(période d'évaluation : 2005-2010)

Entre 2005 et 2010, 171 hectares ont été artificialisés ; 164 au détriment des espaces agricoles et 7 au détriment des espaces naturels non cultivés. Ce rythme d'artificialisation est plus élevé qu'entre 2000 et 2005, où 146 hectares agricoles et 16 hectares naturels avaient été artificialisés.

Entre 2005 et 2010, les espaces urbains à dominante d'habitat ont progressé de 159 hectares. Les zones d'activités et les infrastructures gagnent respectivement 37 hectares et 12 hectares. Les espaces en mutation ont, quant à eux, perdus 42 hectares probablement des chantiers devenus, sur la période d'observation, des espaces urbains résidentiels ou d'activités.

Une répartition inégale de l'urbanisation

La progression de l'artificialisation des sols a été très inégale d'une Communauté de communes à l'autre.

- La Communauté de communes de Montmerle-Trois-Rivières représente 11% du territoire mais 18% de l'artificialisation nouvelle entre 2005 et 2010.
- La Communauté de communes Porte Ouest de La Dombes représente 19% de la superficie du Scot et 25% de l'artificialisation nouvelle entre 2005 et 2010.
- La Communauté de communes Saône-Vallée représente 25 % de la superficie du Scot et 21 % de l'artificialisation nouvelle entre 2005 et 2010.
- La Communauté de communes du Val de Saône-Chalonne représente 26% de la superficie du Scot et 23% de l'artificialisation nouvelle entre 2005 et 2010.
- Enfin, les autres communes du Scot représentent 19% de la superficie du territoire et seulement 12% de l'artificialisation nouvelle entre 2005 et 2010.

Ainsi c'est l'axe de la vallée de la Saône plus particulièrement en face de Belleville et de Villefranche-sur-Saône qui concentre l'artificialisation nouvelle.

Des coupures vertes préservées

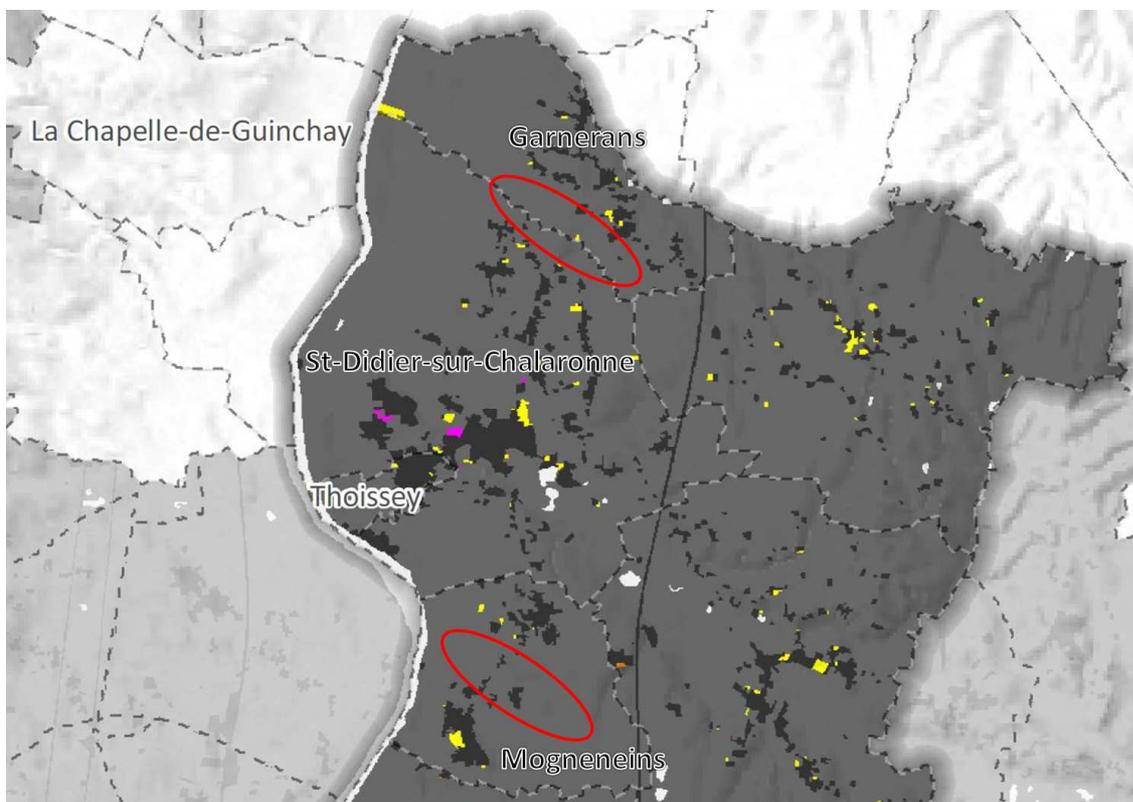
Bien qu'en progression entre 2005 et 2010 par rapport à la période précédente, l'artificialisation n'a que peu touché les grandes coupures d'urbanisation identifiées dans le Scot (voir focus « coupures vertes » pages suivantes). Ce sont celles au sud du territoire, plus fortement urbanisé, qui apparaissent les plus fragiles face à la progression de l'artificialisation.

Focus « coupures vertes »

Indicateur 6 Artificialisation des sols

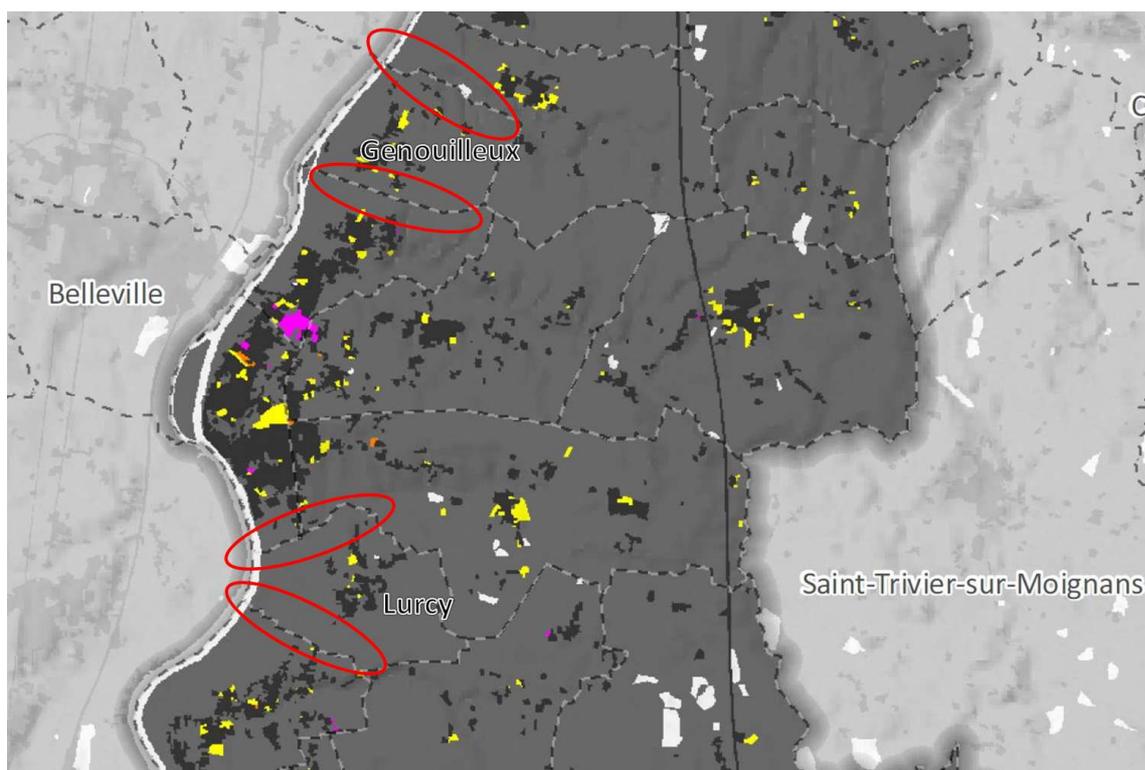
COUPURE VERTE ENTRE GARNERANS ET SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE, COUPURE VERTE DE MOGNEINEINS

 Principes de coupures
d'urbanisation du Scot



Source : Spot Thema

COUPURE VERTE AUTOUR DE GENOUILLEUX ET DE LURCY

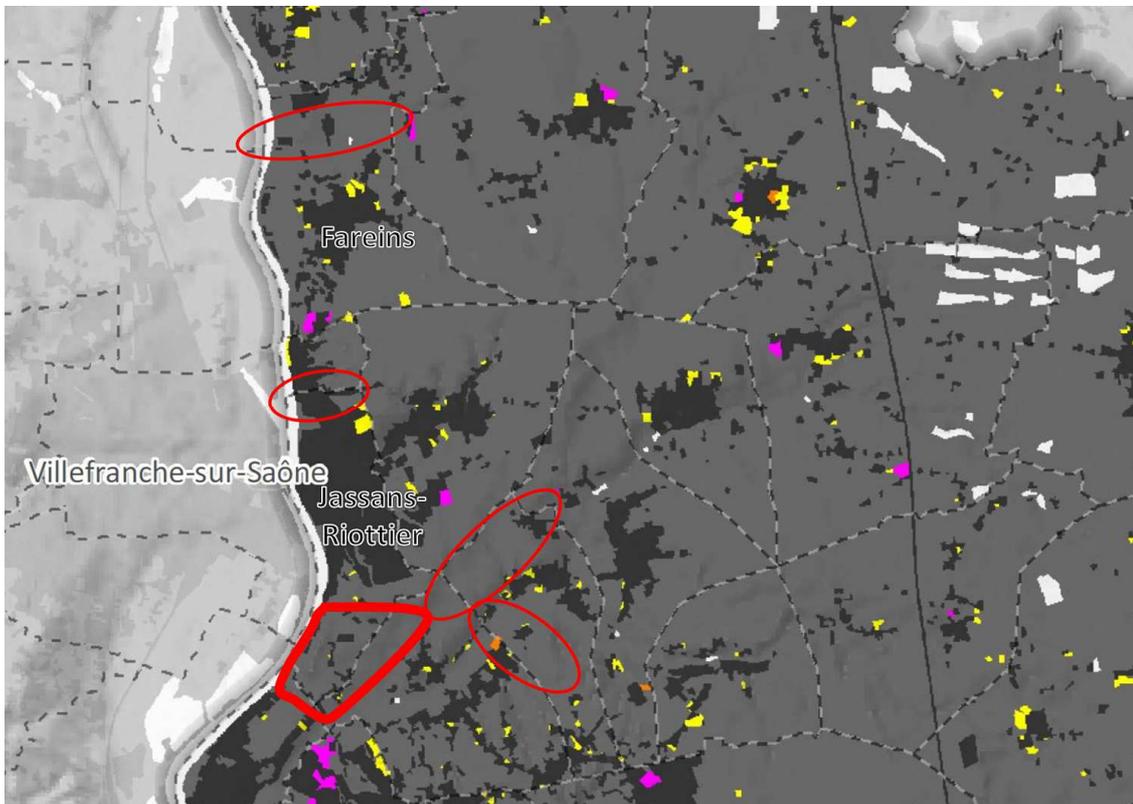


Source : Spot Thema

Focus « coupures vertes »

Indicateur 6 Artificialisation des sols

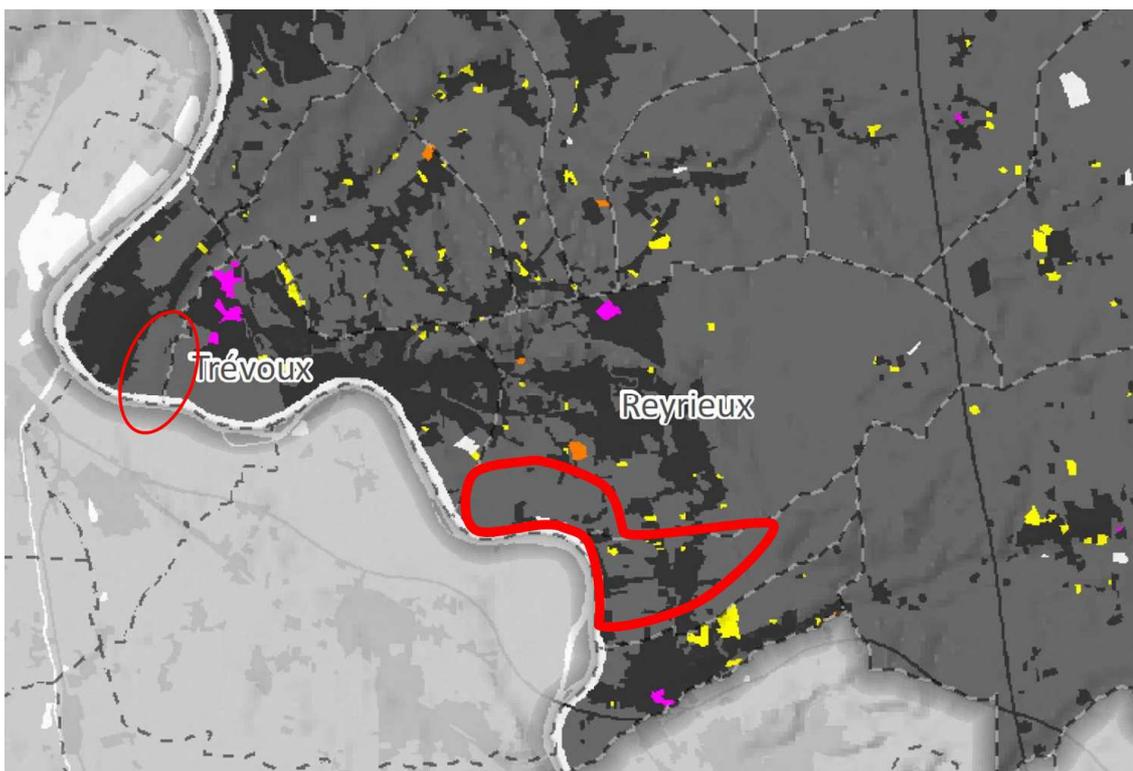
COUPURE VERTE AUTOUR DE JASSANS-RIOTTIER ET DE FAREINS



-  Principes de coupures d'urbanisation du Scot
-  Coupures / liaisons vertes DTA

Source : Spot Thema

COUPURE VERTE AUTOUR DE TRÉVOUX ET DE REYRIEUX



Source : Spot Thema

Indicateur 7 Patrimoines naturels, paysages

OBJECTIFS DU SCOT

- Garantir un aménagement raisonné et valoriser les paysages
- Prendre en compte dans les documents d'urbanisme, les caractères spécifiques de l'occupation des sols afin de les préserver : espaces agricoles, espaces boisés, zones humides, plantations le long des cours d'eau, ripisylve, arbres remarquables.

OCCUPATION DU SOL AU SEIN DES PÉRIMÈTRES D'INVENTAIRES, DE GESTION ET/OU DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS PATRIMONIAUX EN 2005 ET EN 2010

Type de protection et/ou de gestion des espaces naturels	Surfaces totales (en hectares)		Surfaces agricoles et naturelles (en hectares)		Surfaces artificialisées (en hectares)		Evolution de l'artificialisation (en hectares)	
	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2000-2005	2005-2010
Patrimoine naturel reconnu au titre des périmètres d'inventaires, de gestion et/ou de protection	4 931	4 931	4 794 Soit 97,2 %	4 787 Soit 97,1 %	137	144,3	+ 8,3 %	5,4 %
<i>Comprend des périmètres qui se recoupent :</i>								
Natura 2000, Site d'intérêt communautaire	3 289	3 289	3 230,9 Soit 98,2 %	3 232,2 Soit 98,2 %	58,1	56,8	+ 19,8 % (+ 3,9 % hors espaces en mutation)	- 2,2 % (+ 13,5 % hors espaces en mutation)
Znieff de type 1	2 175,9	2 175,8	2 113,4 Soit 97,1 %	2 107,9 Soit 97,1 %	62,5	67,9	+ 16,0 % (+ 1,5 % hors espaces en mutation)	+ 8,6 % (+ 24,3 % hors espaces en mutation)
Sites classés	711,7	711,7	683,8 Soit 96,1 %	683,2 Soit 96,1 %	27,9	28,5	+ 0 %	+ 2,2 %

Source : Spot Thema

Indicateur 7 Patrimoines naturels, paysages

Situation de référence

(année de référence : 2005)

En 2005, les espaces naturels remarquables recouvrent 4 931 hectares dont 97,2% non artificialisés. Ils regroupent :

- les sites Natura 2000 d'intérêt communautaire,
- les Znieff de type 1, Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique,
- les sites classés.

Evaluation

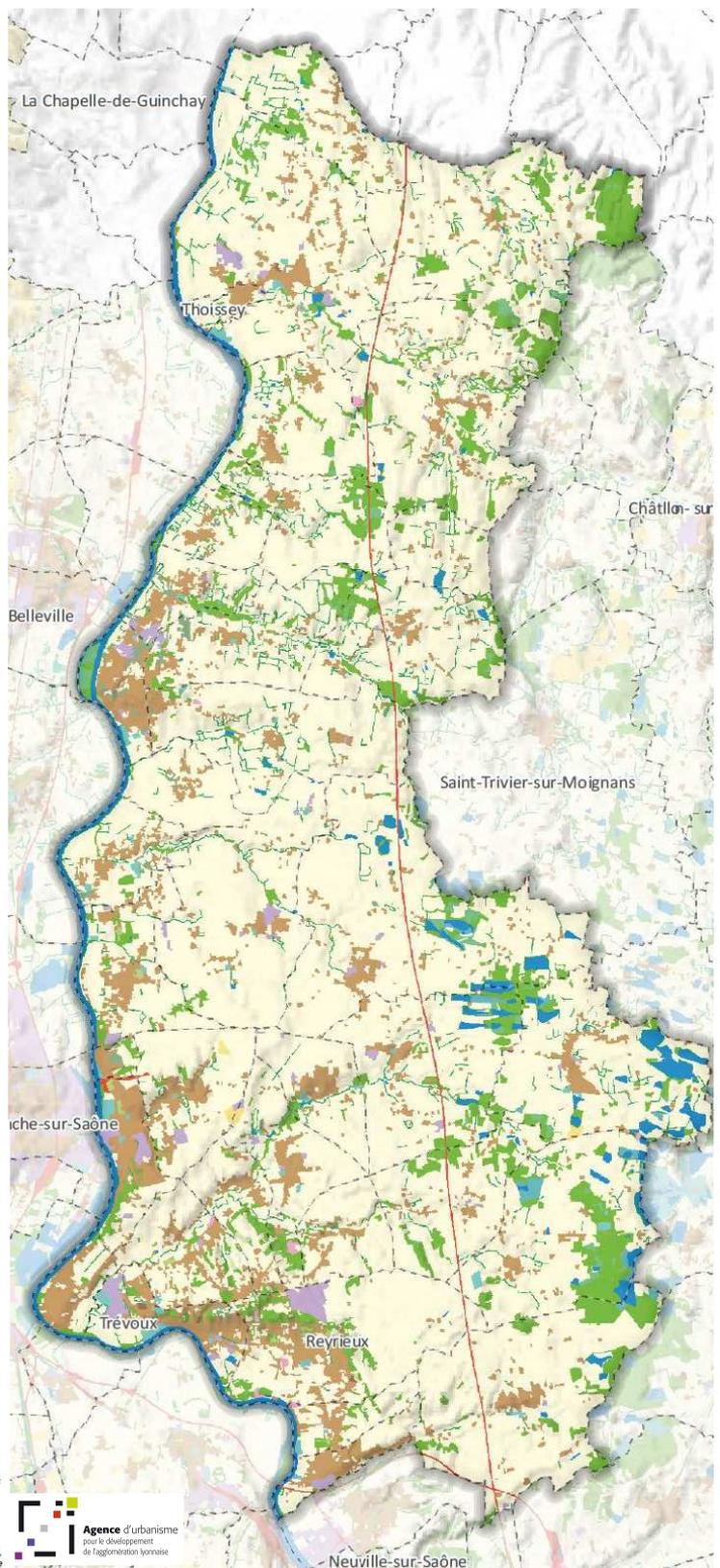
(période d'évaluation : 2005-2010)

Dans l'ensemble du territoire, l'artificialisation des sols s'est accélérée entre 2005 et 2010 par rapport à la période 2000-2005.

En revanche, elle s'est ralentie dans les espaces naturels remarquables conformément aux objectifs du Scot. Pour autant, son rythme (+ 8,3% entre 2000 et 2005 et + 5,4% entre 2005 et 2010) reste supérieur à ce qui est observé en moyenne dans l'ensemble du territoire (respectivement + 3,7% et + 3,8%).

L'artificialisation au sein des espaces naturels remarquables a progressé d'une dizaine d'hectares entre 2005 et 2010 essentiellement pour du développement résidentiel.

OCCUPATION DU SOL (EN 2010), UNE LECTURE POSSIBLE DES PAYSAGES



Esp. urbanisés

- Zones bâties à prédominance d'habitat
- Grands équipements urbains
- Équipements sportifs et de loisirs
- Espaces verts (parcs, jardins)

Activités

- Zones d'activité économique
- Infra. routières et ferroviaires
- Infra. des zones port.
- Infra. des zones aéroport. et aérodromes

Esp. en mutation

- Extraction de matériaux, décharges, chantiers
- Espaces libres urbains

Esp. agricoles

- T. arables non inondées esp. prairiaux agricoles
- Cultures permanentes

Esp. naturels

- Feuillus dominants
- Roches nues
- Pelouses et steppes
- Pelouses et steppes
- Marais et tourbières
- Conifères dominants
- Peuplements indéterminés
- Espaces boisés en mutation
- Boisements linéaires
- Eaux continentales ou littorales
- Cours et voies d'eau

Sources : SPOT THEMA,
Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

Indicateur 8 Ressource en eau potable

OBJECTIFS DU SCOT

Protéger la ressource en eau potable.

OCCUPATION DU SOL AU SEIN DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES EN 2005

	Surface totale (en hectares)	Surfaces agricoles et naturelles (en hectares)	Surfaces artificialisées (en hectares)	Evolution de l'artificialisation 2000- 2005
Périmètre de protection éloignée	420	342 Soit 81,4 %	78	+ 2,8 %

Source : Spot Thema

OCCUPATION DU SOL AU SEIN DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES CAPTAGES EN 2010

	Surface totale (en hectares)	Surfaces agricoles et naturelles (en hectares)	Surfaces artificialisées (en hectares)	Evolution de l'artificialisation 2005- 2010
Périmètre de protection éloignée	420	340 Soit 80,9 %	80	+ 2,7 %

Source : Spot Thema

Indicateur 8 Ressource en eau potable

Situation de référence

(année de référence : 2005)

En 2005, les périmètres de protection éloignée des captages couvrent un total de 420 hectares et contiennent en moyenne près de 81 % d'espaces non artificialisés, qu'ils soient agricoles ou naturels.

Evaluation

(période d'évaluation : 2005-2010)

Entre 2005 et 2010, il y a eu 2 hectares d'artificialisation nouvelle pour du développement économique ou résidentiel au sein des périmètres de protection éloignée des captages.

Le rythme d'artificialisation observé reste inférieur au rythme moyen d'artificialisation qu'a connu l'ensemble du territoire (+ 3,8 %).

LES CHAMPS CAPTANTS EN BORD DE SAÔNE



Source : Agence d'urbanisme

Indicateur 9 Qualité de l'air

OBJECTIFS DU SCOT

Privilégier de nouvelles formes d'habitat favorables à une moindre consommation énergétique.

ÉMISSIONS DE GES EN VOLUME EN 2006 ET EN 2010

Émissions en kteqCO2	Val de Saône-Dombes			Rhône-Alpes	
	2006	2010	comparaison 2006-2010	2006	2010
Transport	99	93	-6,2%		13 944
Chauffage urbain	0	0	-		1 004
Tertiaire	16	16	2,0%		3 854
Résidentiel	75	70	-6,7%		7 951
Agriculture, sylviculture et aquaculture	86	83	-3,4%		6 236
Industrie et gestion des déchets	28	27	-3,8%		11 814
Total	304	289	-4,9%	48 094	44 803

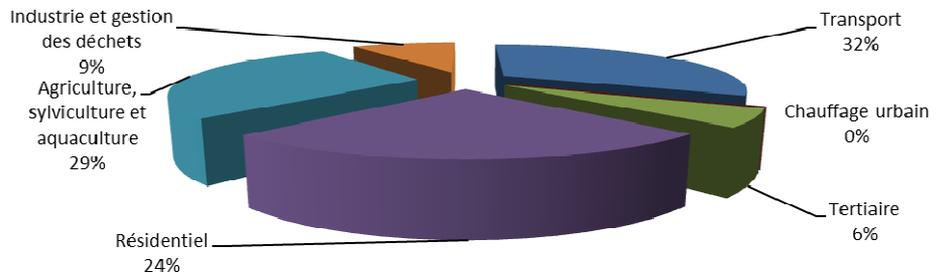
Source : Oreges

Définition

kteqCO2 : la tonne d'équivalent pétrole (tep) est une unité de mesure couramment utilisée pour comparer les énergies entre elles. C'est l'énergie produite par la combustion d'une tonne de pétrole moyen, ce qui représente environ 11 600 kWh. Quelques exemples d'équivalences : 1 tonne de charbon = 0,6 tep environ, 1 tonne d'essence = 1,05 tep, 1 tonne de fioul = 1,00 tep, 1 tonne de bois = 0,3 tep. 1ktep = 1000 tep.

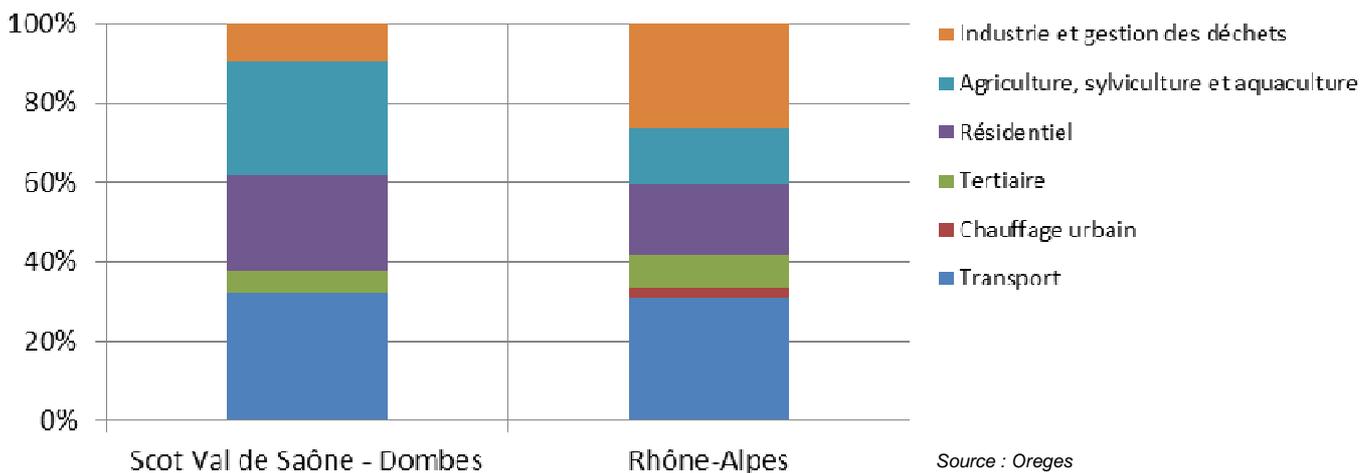
Les préfixes représentent des multiples des unités : kilo (k) pour mille, méga (M) pour million, giga (G) pour milliard, téra (T) pour mille milliards.

ÉMISSIONS DE GES PAR SECTEURS EN 2010



Source : Oreges

COMPARAISON DES SOURCES D'ÉMISSIONS DE GES ENTRE LE TERRITOIRE DU SCOT ET LE TERRITOIRE RÉGIONAL EN 2010



Source : Oreges

Situation de référence

(année de référence : 2006)

Pour l'année 2006, 304 kteqCO₂ ont été émises sur le territoire du Scot, tout secteur d'activités confondu. Cela représente 0,63% des émissions régionales pour 0,96% de sa population.

Trois secteurs (transport, résidentiel et agriculture) représentent 86% des émissions du territoire. Le secteur des transports est le premier émetteur de GES du Scot avec 86 kteqCO₂ soit 33% des émissions. Les autres principaux secteurs d'émissions sont l'agriculture avec 86 kteqCO₂ (28%) et le résidentiel avec 75 kteqCO₂ (25%). Plus marginales, l'industrie et la gestion des déchets représentent, avec 28 kteqCO₂, 9% des émissions et le tertiaire, avec 16 kteqCO₂, 5% des émissions.

Evaluation

(période d'évaluation : 2006-2010)

Pour l'année 2010, 289 kteqCO₂ ont été émises sur le territoire du Scot, tout secteur d'activités confondu. Cela représente 0,65% des émissions régionales, pour 0,98% de sa population.

Les transports restent le premier émetteur de GES du Scot avec 93 kteqCO₂ soit 32% des émissions. Les autres principaux secteurs d'émissions sont l'agriculture avec 83 kteqCO₂ (29% des émissions), le résidentiel avec 70 kteqCO₂ (24% des émissions). Plus marginales, l'industrie et la gestion des déchets représentent, avec 27 kteqCO₂, 9% des émissions et

le tertiaire, avec 16 kteqCO₂, 6% des émissions.

La diminution des émissions observée est de 4,9%. Elle est inférieure à celle observée au niveau régional. Elle s'explique essentiellement par la baisse des émissions des secteurs du transport et du résidentiel.

Le tertiaire est le seul secteur qui voit ses émissions progresser de 2% entre 2006 et 2010.

Cette répartition par secteur est peu différente de la répartition observée sur la région rhônalpine en 2010. La différence majeure est l'inversion de l'importance relative de l'agriculture et de l'industrie.

Si l'on compare les périodes 2001-2005 et 2006-2010, les émissions baissent de 3,5% essentiellement du fait de la baisse des émissions de 6,9% dans l'industrie, de 5,9% dans l'agriculture et de 4,1% dans les transports. A l'inverse, les émissions du secteur tertiaire ont progressé de 1,1% entre les deux périodes.

Indicateur 10 Équipements

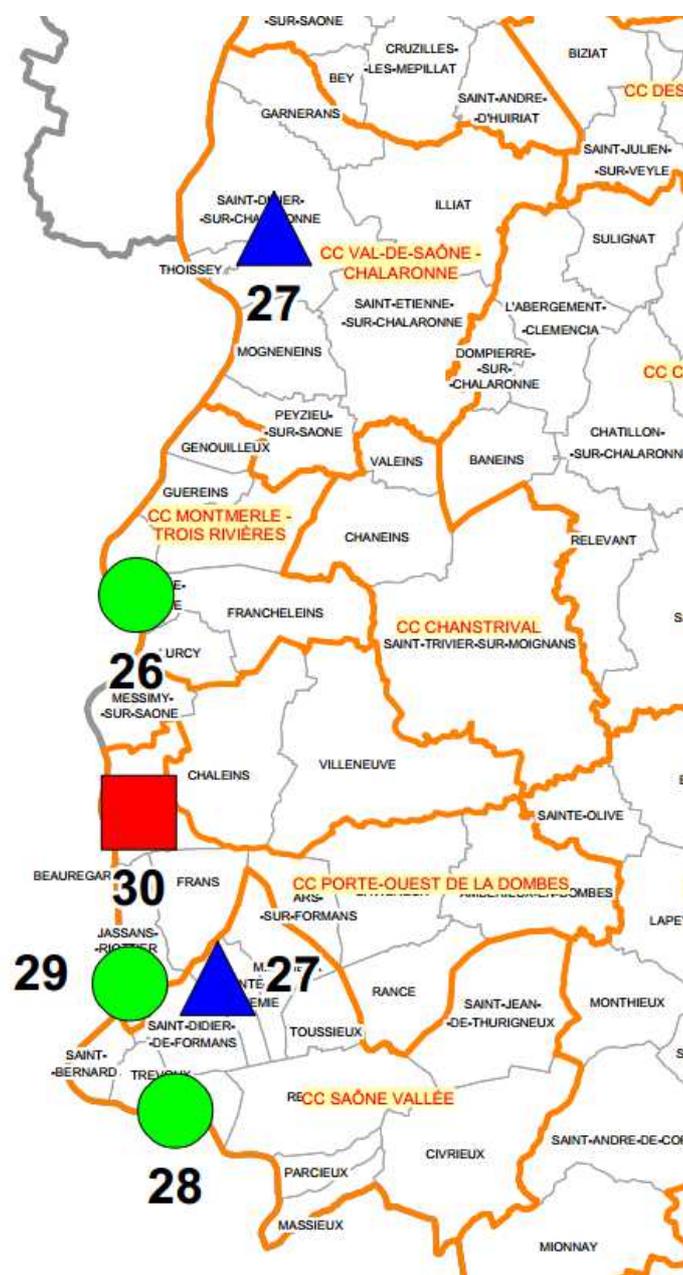
OBJECTIFS DU SCOT

Afin de répondre aux besoins intercommunaux, prévoir un certain nombre d'équipements structurants sur le territoire.

Les équipements envisagés sont les suivants :

- un nouveau collège sur le bassin de Montmerle,
- deux plateaux sportifs sur les Communautés de communes de Val de Saône Chalaronne et de Porte Ouest de La Dombes,
- une seconde piscine couverte,
- un centre d'enfouissement des déchets ultimes,
- des équipements de traitement des boues de STEP,
- des aires d'accueil de gens du voyage (Jassans, Trévoux et Montmerle) ainsi qu'une aire de grand passage.

SCHEMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : BILAN DES RÉALISATIONS DE JUILLET 2012



Source : DDT de l'Ain

Méthode

Le recensement des nouveaux équipements a été effectué d'après les sites internet des Communautés de communes et des organismes publics compétents sur les équipements en question. Lorsque cela s'avérait nécessaire, les EPCI ont été contactés.

- Terrain de grand passage : à réaliser
- Aire d'accueil : à réaliser
- Terrain de grand passage : obligation du schéma respectée
- Aire d'accueil : obligation du schéma respectée
- ▲ Etude action pour gens du voyage en voie de sédentarisation
- ▲ Habitat adapté - les 4 poteaux - Bourg en Bresse Terrain familial à Ambérieu
- Intercommunalités
- 19 Numéro de dossier

Evaluation

(période d'évaluation : 2006-2013)

Sur le bassin de vie de Montmerle, le nouveau collège devrait être construit sur la commune de Montceaux. Sa livraison est prévue pour 2016.

La Communauté de communes de Val de Saône Chalaronne a inauguré, le 13 juin 2009, un centre sportif constitué d'un terrain de foot en synthétique avec vestiaires et salle de réunions, et de deux courts couverts de tennis, avec club-house.

Le complexe sportif intercommunal Montfray Sports, situé sur la commune de Fareins, dans la Communauté de communes de Porte Ouest de la Dombes a été inauguré le 24 avril 2010. Il propose une quinzaine d'activités.

Le centre de stockage des déchets (CSDU) de Saint-Etienne-sur-Chalaronne reste le seul site d'enfouissement du territoire. Il traite les résidus qui ne peuvent être ni recyclés ni incinérés, et prend en charge les ordures ménagères lors des arrêts de l'incinérateur. Les boues de Station d'épuration (STEP) sont traitées dans ce centre et sur le site de Villefranche-sur-Saône (hors territoire).

Concernant les aires d'accueil des gens du voyage, les communes de Jassans-Riottier, Trévoux et Montmerle-sur-Saône ont respecté leurs obligations. L'aire de grand passage n'a toutefois pas été réalisée.

LE NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF MONTFRAY À FAREINS



Source : www.cc-porteouestdeladombes.com

Partie 2

Dynamiques économiques

Indicateur 11 Emploi

OBJECTIFS DU SCOT

Le Scot développe une stratégie économique pour développer l'emploi sur le territoire. La prospective étant difficile sur l'emploi, aucun objectif chiffré n'est inscrit dans le Scot.

Cet indicateur est toutefois intéressant car il permet d'évaluer la dynamique économique sur le territoire.

L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

	Industrie, énergie, environnement	Transports - logistique	BTP	Commerce de détail	Commerce de gros et auto-mobilité	Services aux entreprises, finance, immobilier	Autres services	Total emploi salarié privé
2007	4 104	854	1 287	625	469	894	1 449	9 682
2012	4 189	773	1 199	646	517	777	1 761	9 862
Evolution 2007-2012	85	-81	-88	21	48	-117	312	180

Source : Emplois salariés privés au 31-12, Source : Acooss - Urssaf

L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ SELON LES TYPES DE TERRITOIRES

	Emplois salariés privés fin 2007	Emplois salariés privés fin 2012	Evolution 2007-2012
Total Val de Saône Dombes	9682	9862	2%
Pôles urbains	6723	6645	-1%
Communes d'extension	827	986	19%
Pôles relais	1344	1387	3%
Communes rurales	788	844	7%

Source : Emplois salariés privés au 31-12, Source : Acooss - Urssaf

L'EMPLOI SALARIÉ ET L'EMPLOI TOTAL

Total des emplois salariés (publics et privés) fin 2006	Total des emplois salariés (publics et privés) fin 2010	Emplois total 2010 (INSEE)	Ratio emplois / actifs occupés 2010
11420	11706	16115	58%

Source : Clap 2010, Insee 2010

Méthode

Plusieurs sources de données ont été utilisées pour analyser l'emploi :

La base Acooss-Urssaf permet une analyse sur cinq ans avec des données récentes (fin 2012), mais ne comptabilise que les emplois salariés privés. Elle couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activités économiques sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

La base Clap permet une analyse de l'ensemble de l'emploi salarié, public et privé, mais uniquement sur la période 2006-2010. Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation des Déclarations annuelles de données sociales, des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Urssaf, des données de la Mutualité sociale agricole (à compter des données relatives à l'exercice 2007) et du système d'information sur les agents de l'Etat.

Le recensement de l'Insee permet une analyse de l'emploi total, qu'il soit salarié ou non. Les personnes travaillant seules sont donc prises en compte (certains agriculteurs et artisans, auto-entrepreneurs). Il est toutefois moins exhaustif que les bases précédentes car les données sont déclaratives. Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Les comparaisons entre les données 2010 et les données antérieures ne sont donc pas possibles. Les actifs occupés au sens de l'Insee sont l'ensemble des personnes qui habitent sur le territoire et qui ont un emploi.

Situation de référence

(année de référence : 2007)

Le territoire comptait près de 9 700 emplois salariés privés en 2007, dont 4 100 dans l'industrie, l'énergie et l'environnement et 2 300 dans les divers métiers des services.

Les pôles urbains et les pôles ruraux concentraient 83% de l'emploi salarié privé, avec plus de 8 000 emplois.

Evaluation

(période d'évaluation : 2007-2012)

Entre 2007 et 2012, le territoire a gagné 180 emplois salariés privés. Cette tendance générale ne s'applique pas à tous les secteurs d'activités. Les secteurs du transport-logistique et du BTP ont perdu des emplois par exemple.

Le secteur des services est dynamique malgré un recul de l'emploi dans le secteur des services aux entreprises, de la finance et de l'immobilier.

L'industrie, l'énergie et l'environnement génèrent un nombre d'emplois relativement stable qui connaît même une légère augmentation. C'est un cas de figure assez rare dans un contexte national de perte de l'emploi industriel. Cette stabilité de l'emploi industriel pourrait être liée à quelques implantations ponctuelles comme l'arrivée de Duqueine à Civrieux en 2012 et la forte augmentation de l'emploi de l'entreprise Covidien à Trévoux. Ces créations d'emplois compensent les baisses tendancielle du secteur industriel.

Entre 2007 et 2012, l'emploi a progressé sur les communes d'extension alors qu'il a diminué dans les pôles urbains. On remarque que l'emploi salarié privé a globalement progressé dans les villages. Les situations sont toutefois hétérogènes et 8 villages ont perdu des emplois.

Sur la période 2006-2010, il est à noter que l'emploi salarié total, qui inclut également la fonction publique, a augmenté de près de 300 salariés, atteignant ainsi 11 700 salariés. En 2010, l'écart entre l'emploi salarié et l'emploi total, estimé par l'Insee, est d'environ 4 400 emplois. Les chefs d'entreprise à leur compte, les auto-entrepreneurs et certains agriculteurs ne sont par exemple pas salariés. Sur le Scot, 69% des établissements actifs en 2010 (soit plus de 3 000 établissements) n'ont aucun salarié. Les emplois qu'ils génèrent ne sont donc pas inclus dans l'emploi salarié. L'Insee estime à 16 100 le nombre d'emploi total (salarié et non salarié) en 2010.

Cette donnée permet de constater que le territoire dispose de moins de six emplois pour dix actifs occupés. Le territoire du Scot reste donc un secteur plus résidentiel qu'employeur.

Indicateur 12 Surfaces dédiées à l'économie

OBJECTIFS DU SCOT

Prévoir la création ou l'extension de sept sites de rang intercommunal sur environ 150 hectares au total. Outre les sites de rang intercommunal, le Scot identifie cinq zones d'activités secondaires ou sectorielles qui peuvent connaître un développement limité à 5 hectares.

LES SURFACES ÉCONOMIQUES OCCUPÉES, DISPONIBLES OU EN PROJET EN 2006 ET EN 2014

Nom de l'EPCI*	Nom de la commune	Surfaces occupées en 2006	Surfaces disponibles en 2006	Extensions prévues 2006-2015	Surface maximale des zones d'activités en 2015 (**)	Surfaces occupées en 2014	Surfaces non urbanisées mais disponibles dans les PLU/ POS en 2014	Surfaces totales des zones d'activités en 2014 (occupées et disponibles)
ZA de rang intercommunal								
CC de Montmerle Trois Rivières	Pôle d'activités de Montmerle Trois Rivières	54,5	0,5	50	105	52,66	6,94	59,6
CC Porte Ouest de la Dombes	Parc d'activités de Fareins (Gravière et Montfray)	6	0		46	10	0,6	10,6
				40		13	27	40
CC Porte Ouest de la Dombes	Zone d'activités de Jassans-Riottier	19	0	3	22	19	3,4	22,4
CC Saône-Vallée	Parc d'activités de Reyrieux	70 (**)	1,6 (**)	20	91,6	70	21,6	91,6
CC Saône-Vallée	Parc d'activités de Trévoux	42 (***)	8	12	62	48	14	62
CC Saône-Vallée	Zone d'activités de Civrieux	0	0	27	27	7,7	19,3	27
CC Val de Saône-Chalarnonne	Parc Actival (Thoissey/Saint-Didier-sur-Chalarnonne)	15	20	0	35	30,5	4,5	35
ZA secondaires ou sectorielles								
CC Chalarnonne Centre	Chaneins	0,7	0,3	5	6	6	0,8	6,8
CC de Montmerle Trois Rivières	Zone d'activités de Chaleins	6,5	0	5	11,5	20,25	0,25	20,5
CC Porte Ouest de la Dombes	Zone d'activités de Savigneux	3,5	0,5	5	9	7	5	12
CC Saône-Vallée	Zone d'activités de Massieux	15	0	5	20	15	0	15
Commune isolée	ZA de Villeneuve	2,6	3,4	5	11	3,75	2,18	5,93
Autres zones où les extensions ne sont pas prévues								
CC Saône-Vallée	ZA St Euphémie	1,45	0,7 (**)	0	2,15	2,15	0	2,15
CC Saône-Vallée	ZA St Jean de Thurigneux	3	3	0	6	5	1	6
CC de Montmerle Trois Rivières	Zone d'activités de Messimy	3,5	0,5	0	4	4,73	7,19	11,92
CC Porte Ouest de la Dombes	Zone d'activités de Frans	10	0	0	10	14	0	14
Surfaces totales		253	39	177	468	329	114	431

Source : EPCI et communes, 2013-2014

(*) Au 1^{er} janvier 2014, les communautés de communes Saône Vallée et Porte ouest de la Dombes ont fusionné en intégrant également la commune de Villeneuve. Cette fusion a donné naissance à la communauté de communes Dombes-Saône Vallée. La commune de Jassans a quant à elle rejoint la Communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône..

(**) La surface maximale des zones d'activités en 2015 a été calculée en ajoutant les extensions prévues au Scot aux surfaces occupées et disponibles en 2006.

(***) Les chiffres portant un double astérisque ne sont pas ceux du diagnostic du Scot. Ils ont été corrigés par les EPCI car le diagnostic semblait erroné.

Situation de référence

(année de référence : 2006)

En 2006, environ 250 hectares de zones d'activités étaient occupés sur le territoire et 39 hectares étaient disponibles dans les documents d'urbanisme locaux pour l'accueil d'entreprises.

Evaluation

(période d'évaluation : 2006-2014)

En 2014, on dénombre environ 330 hectares d'espaces occupés par les activités, soit une augmentation de 80 hectares depuis 2006. Ce développement s'est principalement effectué sur les sites d'Actival, de Civrieux, de Montfray et de Chaleins.

On recense 114 hectares disponibles en zonage économique dans les documents d'urbanisme locaux.

Ce chiffre est supérieur aux surfaces disponibles en 2006. Il constitue un potentiel d'augmentation de 30 % de la surface des zones d'activités du territoire. Malgré l'impact d'un tel développement sur les espaces agricoles, il semble que ces réserves foncières soient en-deçà des possibilités permises par le Scot.

Ces chiffres sont basés sur les documents d'urbanisme en vigueur.

Les prescriptions du Scot ont été globalement respectées dans la plupart des sites.

Méthode

L'analyse des surfaces occupées et disponibles en 2013-2014 dans les zones d'activités est issue d'un questionnaire adressé aux mairies et aux EPCI du territoire.

Les surfaces occupées et disponibles en 2006 ont été reprises des données contenues dans le Scot (rapport de présentation pages 56 à 60).

Ces données ont été transmises aux mairies et aux EPCI lors du questionnaire afin de vérifier leur exactitude.

Indicateur 13 Commerce

OBJECTIFS DU SCOT

Limiter l'évasion commerciale et répondre aux besoins de chaque bassin de vie en termes de commerce. Le développement des commerces de proximité au cœur de chaque commune est encouragé. Les surfaces de type supérette inférieures à 400 m² sont privilégiées dans les centres des pôles relais et des pôles urbains.

Les surfaces plus importantes, qui correspondent à un rayonnement intercommunal, sont réservées aux pôles urbains, ou éventuellement à leurs communes d'extension. Le développement de la zone commerciale de Massieux est permise mais dans une enveloppe maximale de 3 hectares.

COMMERCES DE PLUS DE 300M² DE SURFACES DE VENTE EN 2006

Enseigne	Commune d'implantation	Activité	Surface de vente
CHAMPION	JASSANS RIOTTIER	SUPERMARCHÉ AVEC STATION-	1800
ED	JASSANS RIOTTIER	SUPERETTE HARD DISCOUNT	345
BRICOMAN	MASSIEUX	BRICOLAGE JARDINAGE DECO	3760
ALDI MARCHE	MASSIEUX	SUPERMARCHÉ HARD DISCOUNT	777
LES JARDINS DU RIVOLET	MONTCEAUX	JARDINAGE HORTICULTURE	2783
SPAR	MONTMERLE SUR SAONE	SUPERETTE	340
LA DEBROUILLE	PARCIEUX	BAZAR	1200
GREEN JARDINERIE	REYRIEUX	JARDINAGE HORTICULTURE	4004
LES SERRES DU BADERAND	ST DIDIER DE FORMANS	PLANTES FLEURS JARDINAGE HOR-	900
LES JARDINS AQUATIQUES	ST DIDIER SUR CHALARONNE	PLANTES AQUATIQUES,ANIMALERIE	4000
GAMM VERT	ST DIDIER SUR CHALARONNE	LIBRE SERVICE AGRICOLE	966
SHOPI	ST DIDIER SUR CHALARONNE	SUPERMARCHÉ AVEC STATION-	950
CHAMPION	TREVOUX	HYPERMARCHÉ AVEC STATION-	2900
TOUTOCCASSE	TREVOUX	BIENS D'OCCASION, DEPOT VENTE	500

COMMERCES DE PLUS DE 300M² DE SURFACES DE VENTE EN 2013

Source : CCI de l'Ain

Enseigne	Commune d'implantation	Activité	Surface de vente (m ²)	Evolution entre 2006 et 2013
CARREFOUR MARKET	JASSANS RIOTTIER	SUPERMARCHÉ AVEC STATION-SERVICE	1800	Pas d'évolution
GEDIMAT	JASSANS RIOTTIER	BRICOLGE MATERIAUX DE CONSTRUCTION - GROS ET DETAIL	1000	Création
DIA	JASSANS RIOTTIER	SUPERMARCHÉ HARD DISCOUNT	600	Agrandissement du site existant
BRICOMAN	MASSIEUX	BRICOLAGE JARDINAGE DECORATION	5990	Agrandissement du site existant
SIMPLY MARKET	MASSIEUX	SUPERMARCHÉ AVEC STATION-SERVICE (2 POMPES)	1500	Création
ALDI MARCHE	MASSIEUX	SUPERMARCHÉ HARD DISCOUNT	777	Pas d'évolution
SIMPLY MARKET	MONTCEAUX	SUPERMARCHÉ AVEC STATION-SERVICE (3 POMPES)	2000	
SPAR	MONTMERLE SUR SAONE	SUPERETTE	340	Pas d'évolution
LA DEBROUILLE	PARCIEUX	BAZAR	1200	Pas d'évolution
GREEN JARDINERIE	REYRIEUX	JARDINAGE HORTICULTURE	4004	Pas d'évolution
LES SERRES DU BADERAND	ST DIDIER DE FORMANS	PLANTES FLEURS JARDINAGE HORTICULTURE	900	Pas d'évolution
LES JARDINS AQUATIQUES	ST DIDIER/CHALARONNE	PLANTES AQUATIQUES,ANIMALERIE	4000	Pas d'évolution
GAMM VERT	ST DIDIER/CHALARONNE	LIBRE SERVICE AGRICOLE	966	Pas d'évolution
CARREFOUR CONTACT	ST DIDIER/CHALARONNE	SUPERMARCHÉ AVEC STATION-SERVICE	950	Pas d'évolution
CARREFOUR MARKET	TREVOUX	HYPERMARCHÉ AVEC STATION-SERVICE	2900	Pas d'évolution
LYDIE MEUBLES	TREVOUX	MEUBLES	730	Création

Source : CCI de l'Ain

Pas d'évolution

Agrandissement du site

Création

Friche

Méthode

Le recensement des commerces de plus de 300 m² de surface de vente est issu de fichiers consulaires de la CCI de l'Ain. L'analyse des CDEC (Commission départementale d'équipement commercial) et des CDAC (Commission départementale d'aménagement commercial) est également issue des fichiers consulaires de la CCI. Les CDAC remplacent les CDEC depuis le 1^{er} janvier 2009. Les personnes siégeant dans ces instances, ainsi que les critères d'appréciation ont été modifiés lors de ce changement d'appellation, lié à la loi de modernisation de l'économie. Lorsqu'un recours est porté contre une décision des commissions départementales, le dossier est étudié en commission nationale (CNEC, puis CNAC depuis 2009).

RÉPARTITION DE L'OFFRE COMMERCIALE

Situation de référence

(année de référence : 2006)

En 2006, les pôles urbains représentaient 60% de la surface de vente des plus de 300 m². Cette offre était complétée par deux magasins de jardinage/horticulture dans des communes d'extension. Le pôle commercial de Massieux représentait environ 20% de la surface de plancher commercial des magasins de plus de 300 m². Parcieux était la seule commune rurale à disposer d'un établissement de plus de 300 m² de surface de vente.

Le plancher commercial du secteur alimentaire représentait près de 7 100 m². Le secteur du non alimentaire disposait de plus de 18 100 m² de surface de vente. Le jardinage et le bricolage représentaient l'essentiel de ce plancher commercial. Il n'existait aucune enseigne de plus de 300 m² de surface de vente en équipement de la personne.

Pour ce qui est du **commerce de détail** (petits commerces et des grandes surfaces), on dénombrait environ 310 établissements dans le territoire en 2006. Avec 151 commerces sur 312, les pôles urbains concentraient près de la moitié des commerces.

Quatre communes ne disposaient d'aucun commerce de détail : Garnerans, Genouilleux, Peyzieux et Rancé.

Evaluation

(période d'évaluation : 2006-2013)

Entre 2006 et 2013, 7 700 m² de grandes surfaces ont été créés. Le plancher commercial net a augmenté d'environ 4 400 m², car deux enseignes qui totalisaient 3 300 m² de surface de vente n'exercent plus de fonctions de commerce de détails.

La première, les *Jardins du Rivolet* à Montceaux, était située à proximité directe du nouveau *Simply*

Market. Elle a été rachetée par la Communauté de communes en 2012. La seconde enseigne fermée est *Toutocasse* à Trévoux. Le site est devenu un garage automobile.

Un agrandissement et deux créations ont été réalisés dans les pôles urbains. Seule la commune d'extension de Montceaux a accueilli une nouvelle enseigne parmi cette typologie de communes. L'implantation en question jouxte les limites communales du pôle urbain de Montmerle, conformément aux recommandations du Scot. Le pôle de Massieux a accueilli une nouvelle implantation et l'agrandissement du *Bricoman*, qui est ainsi devenu le plus grand établissement du territoire en plancher commercial.

Sur les quatorze enseignes présentes en 2006, dix n'ont pas connu d'évolution.

Sur la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne, le projet de supermarché a été abandonné malgré une décision de CDAC favorable. Deux projets disposent d'une décision de CDAC favorable mais n'ont pas été réalisés à ce jour. Il s'agit des deux ensembles commerciaux prévus sur Montceaux et Frans. Ce dernier projet a fait l'objet de plusieurs demandes en CDAC. La CNAC s'est réunie le 23 octobre 2013 et a refusé le projet.

En 2013, on compte 450 **commerces de détail**. L'augmentation du nombre de commerces est importante, notamment dans les communes rurales et les communes d'extension. Le nombre d'établissements est relativement stable sur les pôles urbains. Ils comprennent environ 40% des commerces de détails en 2010.

La croissance a été relativement homogène dans les différents bassins du territoire du Scot.

On remarque que les quatre communes qui ne disposaient d'aucun commerce de détail en 2006 ont toutes au moins un établissement en 2010.

L'analyse du nombre de commerces de détail ne doit pas être

Indicateur 13 Commerce

confondue avec l'analyse des établissements de proximité. En effet, les besoins de proximité peuvent être assurés dans certaines communes rurales par des établissements multiservices (café-restaurant) qui ne sont pas des commerces de détail au sens de la définition de la CCI de l'Ain. A *contrario*, des commerces de détails peuvent ne pas avoir de rôle de proximité (établissement vendant ses produits sur des marchés hors du territoire, vente de chevaux).

LE COMMERCE DE DÉTAIL EN 2006 ET EN 2013

	Nombre de commerces de détails en 2006	Nombre de commerces de détails en 2013	Evolution 2006 - 2013
Pôle urbain	151	163	12
Commune d'extension	36	78	42
Pôle relais	52	86	34
Village	73	123	50
Total	312	450	138

Source : CCI de l'Ain

Méthode

L'analyse du nombre de commerces de détail est issue d'un recensement de la CCI de l'Ain.

Ce recensement comprend les commerces alimentaires et non alimentaires (équipement de la personne et de la maison, culture-loisirs), sédentaires et non sédentaires (commerçants vendant sur les marchés mais ayant leur siège sur la commune). Les entreprises de services de type coiffure, restauration, ne sont pas considérées comme des commerces de détail.

Indicateur 13 Commerce

EVOLUTION DES FLUX DE CONSOMMATION ENTRE 2003 ET 2010



Où achètent les résidents du SCOT Val de Saône - Dombes ?

DEPENSES 2003	LIEUX D'ACHAT			TOTAL EN M€
	FAMILLES DE PRODUITS	SCOT VAL DE SAONE	RESTE DEPT AIN	
1- ALIMENTAIRE	47,8%	8,2%	44,0%	110,4
NON ALIMENTAIRE	21,9%	3,9%	74,2%	163,0
2- EQ PERSONNE	7,5%	3,7%	88,8%	46,5
3- EQ MAISON	15,6%	4,3%	80,1%	52,7
4- CULTURE LOISIRS	17,9%	4,5%	77,6%	32,0
5- HYGIENE SANTE	57,1%	3,1%	39,8%	31,9
TOTAL	32,3%	5,6%	62,0%	273,4

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de 2003 - CCI de l'Ain (M€ : millions d'euros)

DEPENSES 2010	LIEUX D'ACHAT			TOTAL EN M€
	FAMILLES DE PRODUITS	SCOT VAL DE SAONE	RESTE DEPT AIN	
1- ALIMENTAIRE	48,3%	12,5%	39,2%	136,7
NON ALIMENTAIRE	26,0%	6,3%	67,7%	203,7
2- EQ PERSONNE	9,1%	6,3%	84,7%	54,1
3- EQ MAISON	20,4%	6,1%	73,6%	68,7
4- CULTURE LOISIRS	20,1%	5,8%	74,2%	38,1
5- HYGIENE SANTE	61,8%	7,3%	30,9%	42,8
TOTAL	35,0%	8,8%	56,2%	340,4

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de 2010 - CCI de l'Ain (M€ : millions d'euros)

Où habitent les clients des commerces du SCOT Val de Saône - Dombes ?

C.A. 2003	LIEUX D'HABITATION			TOTAL EN M€
	FAMILLES DE PRODUITS	SCOT VAL DE SAONE	RESTE DEPT AIN	
1- ALIMENTAIRE	95,0%	2,2%	2,8%	55,6
NON ALIMENTAIRE	60,9%	1,4%	37,7%	58,5
2- EQ PERSONNE	88,2%	5,7%	6,1%	3,9
3- EQ MAISON	27,6%	0,6%	71,8%	29,8
4- CULTURE LOISIRS	91,3%	4,5%	4,2%	6,3
5- HYGIENE SANTE	98,4%	0,9%	0,7%	18,5
TOTAL	77,5%	1,8%	20,7%	114,1

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de 2003 avec apports extérieurs - CCI de l'Ain (M€ : millions d'euros)

C.A. 2010	LIEUX D'HABITATION			TOTAL EN M€
	FAMILLES DE PRODUITS	SCOT VAL DE SAONE	RESTE DEPT AIN	
1- ALIMENTAIRE	91,1%	2,5%	6,4%	72,5
NON ALIMENTAIRE	76,0%	5,7%	18,4%	69,7
2- EQ PERSONNE	90,3%	5,1%	4,6%	5,4
3- EQ MAISON	50,1%	9,9%	40,0%	27,9
4- CULTURE LOISIRS	89,0%	4,3%	6,7%	8,6
5- HYGIENE SANTE	95,2%	1,9%	2,9%	27,8
TOTAL	83,7%	4,0%	12,3%	142,2

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de 2010 avec apports extérieurs - CCI de l'Ain (M€ millions d'euros)

Le ratio CA/DC

FAMILLES DE PRODUITS	2003	2010
1- ALIMENTAIRE	50	53
NON ALIMENTAIRE	36	34
2- EQ PERSONNE	8	10
3- EQ MAISON	57	41
4- CULTURE LOISIRS	20	23
5- HYGIENE SANTE	58	65
TOTAL	42	42

Source : Enquête sur les comportements d'achat des ménages de 2003 et 2010 - CCI de l'Ain

Méthode

L'analyse des flux de consommation repose sur les données des études de comportements d'achat, réalisées par la CCI de l'Ain en 2003 et 2010.

L'ÉVASION COMMERCIALE

Situation de référence

(année de référence : 2003)

En 2003, le territoire était sujet à une forte évasion commerciale, proche de 70%. Ce taux atteignait près de 80% dans les secteurs non alimentaires. 50% des dépenses en alimentaire étaient réalisées sur le territoire, ce qui reste faible pour ce secteur d'activité où les achats se font sur des distances plus courtes.

Evaluation

(période d'évaluation : 2003-2010)

En 2010, l'évasion a légèrement diminué mais reste toujours très importante avec 65% des dépenses réalisées à l'extérieur du territoire. Plus de la moitié des dépenses sont toujours réalisées hors du département de l'Ain. Cela met en exergue une dépendance forte envers les pôles commerciaux du département du Rhône et éventuellement du Mâconnais. Les dépenses d'équipement de la personne (habillement, ...) ne sont quasiment jamais réalisées sur le territoire.

L'ATTRACTION COMMERCIALE

Situation de référence

(année de référence : 2003)

En 2003, les commerces présents sur le territoire répondent quasiment exclusivement à la clientèle locale et l'attraction commerciale est faible. En effet, dans la plupart des secteurs d'activités commerciales, les habitants du territoire du Scot représentent près de 90% des clients des commerces du Val de Saône-Dombes. Quelques magasins d'équipement de la maison semblent toutefois proposer une offre de produits qui attire des habitants d'autres territoires.

Evaluation

(période d'évaluation : 2003-2010)

En 2010, les clients des commerces du territoire sont toujours principalement des habitants du territoire du Scot. L'attractivité des commerces d'équipement de la maison a diminué. Ils se sont recentrés sur une clientèle plus locale, avec une légère diminution du chiffre d'affaires. Dans tous les autres secteurs d'activités, les chiffres d'affaires ont augmenté. Toutefois, on constate que le chiffre d'affaires des commerces du territoire du Scot ne représente que 142 millions d'euros alors que les habitants ont dépensé 340 millions d'euros en 2010.

L'attraction commerciale du secteur rhodanien semble donc très importante sur le territoire. Le Scot a pris en compte cette dimension en élaborant un Document d'aménagement commercial (Dac) avec le Scot Beaujolais.

Indicateur 14 Exploitations agricoles

OBJECTIFS DU SCOT

Créer les conditions favorables pour préserver l'activité agricole et les espaces participant notamment à la production de produits sous Appellations d'origine contrôlée (AOC).

NOMBRES D'EXPLOITATIONS, SURFACE AGRICOLE UTILE ET DE MAIN D'ŒUVRE AGRICOLE EN 2000 ET EN 2010

	Nombre d'exploitations agricoles		SAU* (en hectares)		Travail total (UTA*)		dont travail salarié (UTA)	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Total des exploitations	655	408	24 228	23 012	697	570	116	136
<i>Dont :</i>								
Exploitations individuelles	591	322	18 058	13 492	500	292	54	25
GAEC	33	31	3 931	5 129	105	110	19	26
EARL	15	32	1 382	3 062	223	55	1	5

Source : Agreste Rhône-Alpes, Recensements agricoles 2000 et 2010

	Surface cultivée (ha)		Evolution
	2000	2010	2000-2010
Total SAU	24 228	23 012	-5,0%
<i>Dont :</i>			
Céréales	14 958	14 417	-3,6%
Oléagineux, protéagineux	1 982	2 096	5,7%
Plantes industrielles	15	14	-7,3%
Légumes secs, frais, fraise, melon	46	25	-45,1%
Fourrages annuels	765	836	9,2%
Prairies artificielles	88	224	153,7%
Prairies temporaires	2 079	2 205	6,1%
Prairies permanentes productives	2 869	2 117	-26,2%
STH peu productives	38	87	128,8%
Vignes	5	s	nd
Fruits (yc petits fruits)	23	24	1,7%

Source : Agreste Rhône-Alpes, Recensements agricoles 2000 et 2010

Définition

Surface agricole utile (SAU)

La SAU du recensement agricole de 2010 est la SAU des exploitations, à ne pas confondre avec la SAU communale. Contrairement à cette dernière, elle ne peut pas être comparée à la superficie communale. C'est la localisation du siège d'exploitation qui rattache l'intégralité de sa SAU à une commune indépendamment de la localisation des parcelles.

Unité de travail annuel (UTA)

Mesure du travail fourni par la main d'œuvre. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef d'exploitation compris), d'autre part de l'activité de la main d'œuvre salariée (permanents, saisonniers, salariés des entreprises de travaux agricoles et coopératives d'utilisation du matériel agricole).

Situation de référence

(année de référence : 2000)

En 2000, 655 exploitations agricoles étaient recensées dans le territoire du Val de Saône Dombes. Elles exploitaient 24 228 hectares de surfaces agricoles utiles et comptabilisaient 697 Unité de travail annuel, dont près de 17% en travail salarié.

En 2000, les grandes cultures (céréales, oléagineux et protéagineux) occupaient 70 % de la SAU et les prairies (artificielles, temporaires et permanentes) 21 %.

Evaluation

(période d'évaluation : 2000-2010)

En 2010, le territoire du Scot comptait 408 exploitations agricoles. C'est 38% de moins qu'en 2000 soit une diminution supérieure à celle observée à l'échelle régionale (- 31%).

En 2010, les exploitations du territoire du Scot représentent 23 012 hectares. Elles sont en diminution de 5% par rapport à 2000. Cette baisse est inférieure à celle de 6% observée en Rhône-Alpes.

L'arrêt de la valorisation des espaces agricoles par des exploitations est plus fort que la seule diminution de ceux-ci du fait de l'artificialisation (- 1,2%) mais moins fort que la diminution du nombre d'exploitation agricole. Celles-ci se sont donc fortement agrandies entre 2000 et 2010 passant de 37 hectares en moyenne en 2000 à 56 hectares en 2010.

En 2010, les exploitations du territoire mobilisent 570 UTA (équivalent temps plein agricole) en baisse de 18% depuis 2000 soit une baisse moins forte que celle du nombre d'exploitations qui du fait de leur agrandissement mobili-

sent chacune plus de main d'œuvre.

La main d'œuvre moyenne par exploitation est ainsi passée de 1,1 UTA en 2000 à 1,4 UTA en 2010. Dans le même temps, la structure de la main-d'œuvre évolue vers plus de salariat. En progression de 17% depuis 2000, elle représente, en 2010, 24% de la main d'œuvre totale.

En 2010, 72 % de la SAU du territoire du Scot Val de Saône - Dombes est cultivé en grandes cultures (céréales, oléagineux et protéagineux) et 20 % en prairies.

Entre 2000 et 2010, on observe une intensification de certaines prairies, en effet, les prairies permanentes sont en diminution de 26 % quand les prairies temporaires et artificielles progressent respectivement de 6 % et 154 %. En parallèle on peut interroger le délaissement de certaines d'entre elles à travers l'augmentation de 129 % des surfaces toujours en herbe peu productives.

Par ailleurs, si la part relative des céréales augmente, leur surface cultivée est en diminution de près de 4 %. Autres grandes cultures, les oléagineux et protéagineux sont en progression de près de 6 %.

Autre élément notable, les surfaces allouées aux légumes ont diminué de 45 % entre 2000 et 2010 pour s'établir à 25 hectares en 2010.

Indicateur 15 Secteurs agricoles à fort potentiel

OBJECTIFS DU SCOT

Dans le cadre du diagnostic préalable au PLU, identifier pour les communes concernées par un secteur agricole à fort potentiel, ces terres à la parcelle et les préserver dans chaque document d'urbanisme communal par un zonage A (voire N) interdisant l'urbanisation nouvelle à l'exception des bâtiments agricoles ou des constructions et installation nécessaire aux services publics ou d'intérêt collectif.

Situation de référence

(année de référence : 2000)

Les secteurs agricoles à fort potentiel couvraient 7 196 hectares en 2000 et 7 169 hectares en 2005.

Evaluation

(période d'évaluation : 2000-2010)

En 2010, les secteurs agricoles à fort potentiel couvrent 7 145 hectares et représentent 27,5 % de l'ensemble des espaces agricoles.

Les espaces agricoles à fort potentiel ont donc été bien préservés de l'artificialisation.

En effet, entre 2000 et 2005, ils ont diminués de 0,37 % quand l'ensemble des espaces agricoles perdaient 0,55 % et entre 2005 et 2010 ils ont diminués de 0,34 % quand l'ensemble des espaces agricoles perdaient 0,63 %.

Indicateur 15
**Secteurs agricoles à
fort potentiel**

L'AGRICULTURE, UNE ACTIVITÉ QUI FAÇONNE ET GÈRE LE TERRITOIRE - CHAMP DE MAÏS À CIVRIEUX



Source : Agence d'urbanisme

Partie 3

**Organisation
et fonctionnement
du territoire**

Indicateur 16 Mobilités

LES PRINCIPALES PROVENANCES DES ACTIFS VENANT TRAVAILLER SUR LE TERRITOIRE EN 2010

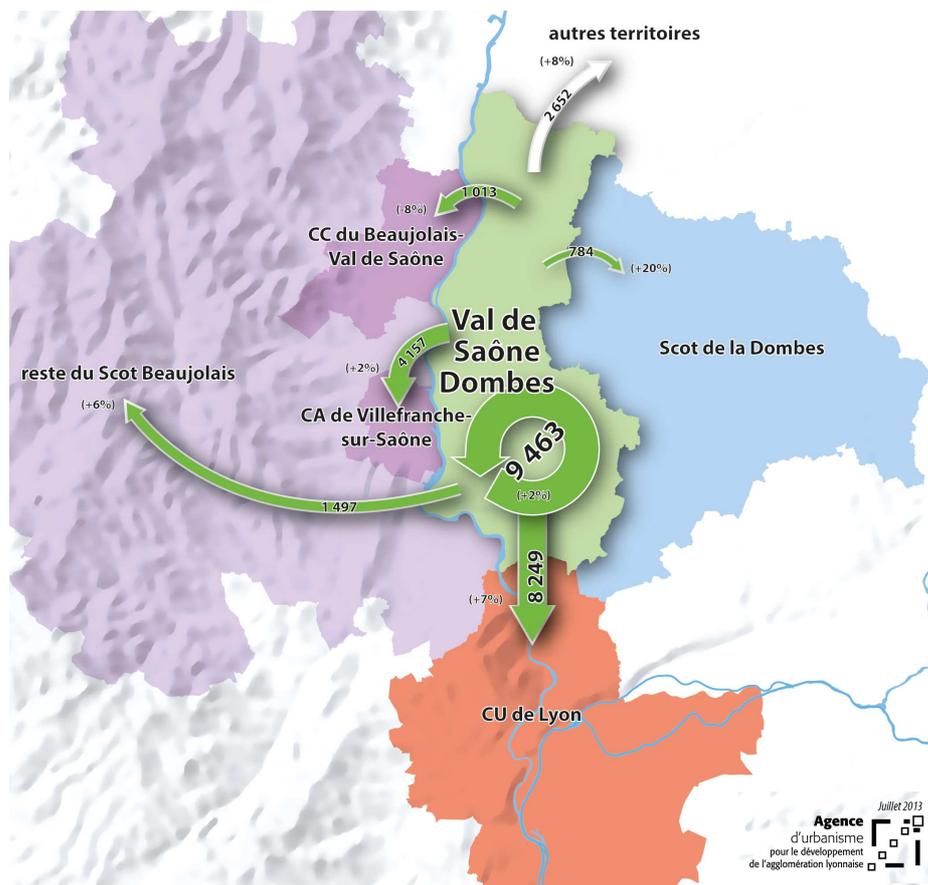
Lieu de domicile	Nombre d'actifs venant travailler dans le territoire
CA Villefranche	1 260
CC Belleville	480
Reste du territoire du Scot Beaujolais	1 224
Grand Lyon	1 262
Territoire du Scot Dombes	715
Autres	1 233
Total	6 174

OBJECTIFS DU SCOT

Soutenir une mobilité facilitée, diversifiée et sécurisée au sein du territoire.

Le Scot préconise ainsi que les communes encouragent l'accessibilité en transports en commun et modes doux, notamment aux équipements du territoire.

LES PRINCIPALES DESTINATIONS DES ACTIFS DU TERRITOIRE EN 2010



RÉPARTITION DES MODES DE DÉPLACEMENTS UTILISÉS PAR LES ACTIFS AYANT UN EMPLOI ET RÉSIDANTS DANS LE TERRITOIRE DU SCOT EN 2006 ET EN 2010

Mode de transport utilisé	Nombre d'actifs en 2006	Part modale en 2006	Nombre d'actifs en 2010	Part modale en 2010
Pas de transport	1 126	4%	1 043	4%
Marche	1 039	4%	1 138	4%
Deux roues	792	3%	748	3%
Voiture	22 794	86%	23 714	85%
Transports collectifs	923	3%	1 172	4%
Total	26 673	100%	27 815	100%

Source : Insee

Méthode

Pour des raisons de validités statistiques, l'analyse de l'évolution des modes de déplacements a de manière privilégiée comme date de référence le recensement de 1999. En effet, l'écart temporel entre les enquêtes de 2006 et de 2010 ne permet pas d'obtenir une analyse précise, mais seulement des premières tendances.

Situation de référence

(année de référence : 2006)

En 2006, l'usage de la voiture est très élevé pour les déplacements pendulaires des habitants du territoire du Scot : 86%. Ce chiffre est stable depuis 1999.

3% des déplacements sont effectués en transports collectifs et 4% à pied. Par ailleurs, entre 1999 et 2006, la part des actifs qui travaillent au sein de leur commune de résidence est stable. Cela représente 20% des actifs, soit environ 5 340 personnes en 2006.

Evaluation

(période d'évaluation : 2006-2010)

Le Scot a affiché comme objectif d'améliorer et de qualifier les échanges du territoire avec les voisinages, et notamment en transport collectifs.

A ce titre, on observe en 2010 que seulement 5% des déplacements pendulaires sont réalisés en transports collectifs par les habitants du territoire du Scot. Ils sont néanmoins en progression par rapport à 1999 et à 2006. L'usage de la voiture reste très élevé pour les déplacements domicile-travail avec 85% de part modale.

La relative proximité et la bonne accessibilité routière vers les pôles d'emplois voisins que sont les agglomérations de Villefranche-sur-Saône et de Lyon, ainsi que l'absence de liaison ferroviaire desservant directement le territoire Val de Saône-Dombes, peuvent en partie expliquer cette utilisation massive de la voiture. Concernant le taux de motorisation moyen des ménages, il a peu évolué depuis

1999 : +3%, avec en moyenne 1,48 voiture par ménage en 2010.

Entre 2006 et 2010, la part des déplacements domicile-travail effectués en interne au territoire est stable (34%) tout comme la répartition des flux pendulaires vers les territoires voisins.

Ainsi, les principales destinations pour les actifs du Scot sont le Grand Lyon (30%, soit 8 250 actifs) et l'agglomération de Villefranche-sur-Saône (15%, soit 4 160 actifs).

On remarque que les personnes qui travaillent sur le territoire proviennent de manière importante de la Communauté d'agglomération de Villefranche et du Grand Lyon. Les échanges avec le Scot de La Dombes en termes de déplacements domicile-travail sont relativement équilibrés.

Indicateur 17 Transports en commun

OBJECTIFS DU SCOT

Développer et améliorer l'offre de transport en commun comme un enjeu fort de structuration du territoire, en interne et dans ses échanges avec les territoires voisins :

- Favoriser les relations en transports en commun avec l'agglomération caladoise
- Mise en place d'une desserte TER performante entre Trévoux et Lyon
- Amélioration des rabattements vers les gares

OFFRE DE TRANSPORTS EN COMMUN ET NOMBRE DE PASSAGERS EN 2009 ET EN 2012

Ligne actuelle	Départ	Arrivée	Offre régulière en 2012 (nb rotation/jr)	Fréquentation* 2009-2010	Fréquentation 2011-2012	Evolution 2009-2012
N°113	Saint-Germain-au-Mont d'or (SNCF)	Belleville (SNCF)	15	7 581	14 122	+86%
N°114	Mâcon (gare routière)	Belleville (SNCF)	16	8 935	18 246	+104%
N°119	Bourg-en-Bresse (SNCF)	Villefranche-sur-Saône (SNCF)	5	30 939	55 414	+79%
N°120	Belleville (SNCF)	Bourg-en-Bresse (SNCF)	3	3 425	3 726	+9%
N°184	Anse (SNCF)	Neuville-sur-Saône (SNCF) **	6	13 722	33 624	+145%
N°185	Villefranche-sur-Saône (gare routière)	Villefranche-sur-Saône (via Trévoux)	4	3 591	6 441	+79%
N°191	Villars-les-Dombes (SNCF)	Belleville (SNCF)	4	344	363	+6%

Source : Conseil général de l'Ain

Méthode

* Les comptages sont réalisés sur l'année scolaire, présentés ici de septembre 2009 jusqu'à août 2012, sauf pour la ligne n°185 qui a été créée en 2010. Les chiffres la concernant correspondent aux comptages réalisés de décembre 2010 à décembre 2012.

Source : Conseil général de l'Ain

** ou Saint-André-de-Corcy, via Civrieux, pour certains trajets.

A l'étude

La mise en service d'un tram-train entre Sathonay-Rillieux et Trévoux est toujours en cours d'étude.

Celui-ci proposerait une desserte locale complémentaire à celles des axes majeurs. Au départ de Trévoux, sept arrêts sont prévus le long du parcours : Reyrieux, Parcieux-Massieux, Genay, Neuville Centre, Neuville Bellegarde, Fontaines-sur-Saône et Sathonay-Rillieux. Une fréquence de trente minutes en heure de pointe est prévue.

Situation de référence

(année de référence : 2009)

Sur l'année scolaire 2009-2010, 7 lignes de cars desservait le territoire et comptabilisaient au total 68 537 voyageurs sur cette période.

Près de la moitié d'entre eux empruntaient la ligne Bourg-en-Bresse / Villefranche-sur-Saône.

Evaluation

(période d'évaluation : 2009-2012)

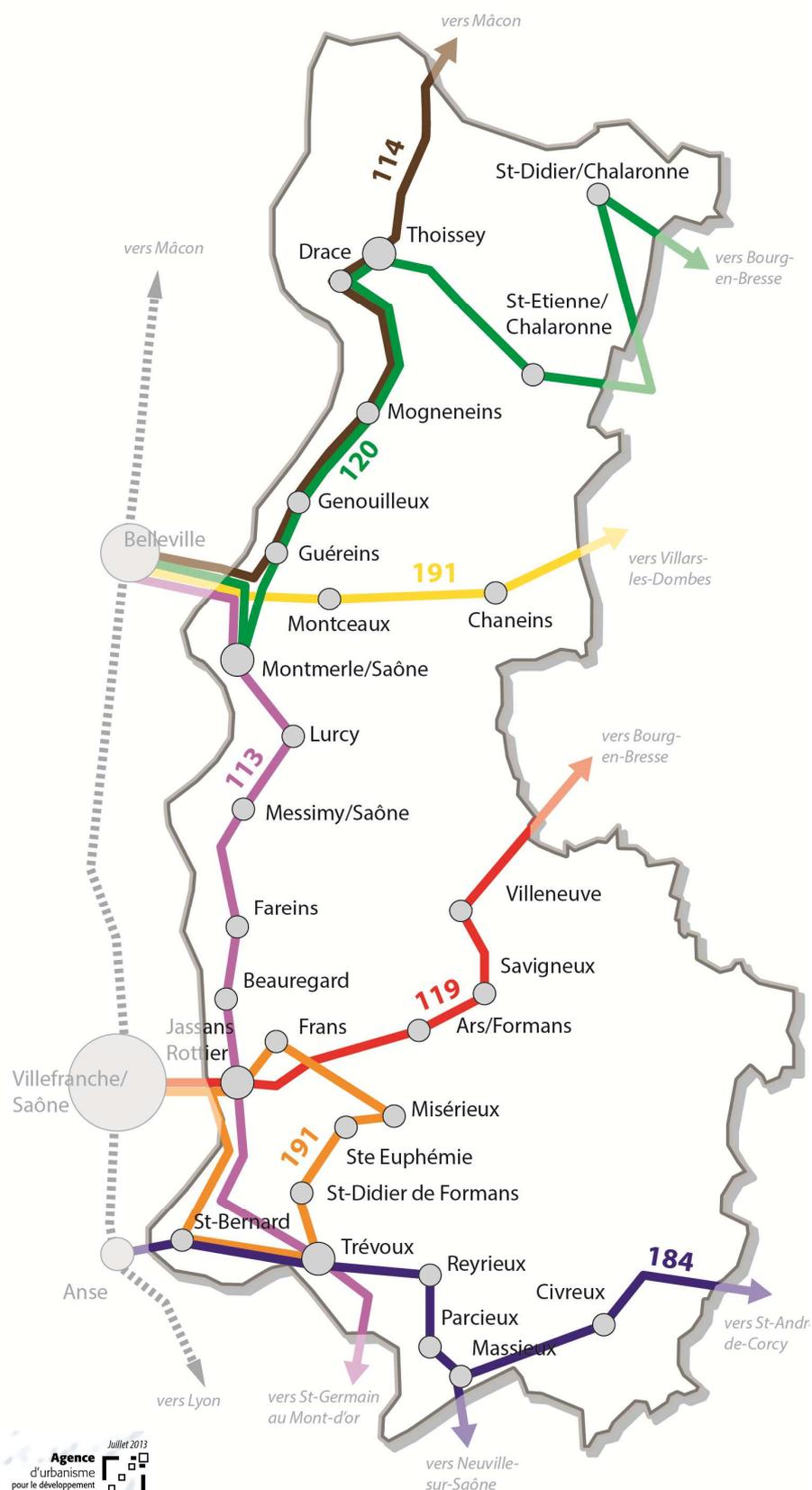
En 2012, grâce à une refonte du réseau de cars interurbains opérée par le Département de l'Ain, l'ensemble des lignes de cars ont été connectées aux gares des territoires voisins (Belleville, Villefranche-sur-Saône, St-André-de-Corcy, Villars-les-Dombes, Bourg-en-Bresse, etc.). Une billetterie combinée TER/navette Oûra a également été mise en place.

Par ailleurs, une tarification unique à deux euros a été instaurée et le matériel roulant a été renouvelé.

Ces améliorations ont certainement joué dans l'augmentation de la fréquentation que l'on peut observer, depuis 2003, sur l'ensemble des lignes nouvelles qui traversent le territoire.

D'autre part, la Communauté de communes de Saône Vallée (CCSV) est devenue autorité organisatrice de transports urbains (AOTU) et a créé le réseau Saônibus. Une ligne régulière a été mise en place entre la gare d'Anse et Trévoux/Reyrieux. Deux lignes de transport à la demande ont été créées en direction de Saint André de Corcy et de Neuville. Un système de TAD zonale a également été développés pour les communes non desservies par ces lignes.

LE RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS INTERURBAINS EN 2013



Source : Conseil général de l'Ain

Indicateur 18 Communes - gares

OBJECTIFS DU SCOT

Prévoir un renforcement de l'urbanisation sur les communes desservies ou à proximité des futurs points d'arrêt de la ligne Lyon-Trévoux.

LA DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS DANS COMMUNES POUR LESQUELLES UNE GARE EST ENVISAGÉE

	Logements commencés sur la période 1999-2005		Logements commencés sur la période 2006-2012		Focus sur les logements commencés sur la période 2010-2012 (à partir de la modification du Scot)		Résidences principales en 2009	
	Nombre annuel moyen	Part	Nombre annuel moyen	Part	Nombre annuel moyen	Part	Nombre	Part
Trévoux, Reyrieux, Massieux	81	17%	79	18%	110	25%	4910	22%
Autres communes	397	83%	353	82%	335	75%	17465	78%
Total général	478	100%	433	100%	445	100%	22376	100%

Source : Sit@del2 (Dreal Rhône-Alpes)

Méthode

L'analyse de la production de logements est issue de l'exploitation des données Sit@del2.

Ces données reposent sur les déclarations d'ouverture de chantiers relatives aux permis de construire.

Les résultats exploités sont donc les logements commencés.

Situation de référence

(période de référence : 1999-2005)

Sur la période 1999-2005, les communes de Trévoux, Reyrieux et Massieux représentaient 17% des logements commencés.

La part des logements présents dans ces communes était en diminution par rapport à l'ensemble du territoire. En 2009, ces communes représentaient un quart des résidences principales.

Evaluation

(période d'évaluation : 2006-2010)

La part des constructions dans ces quatre communes a progressivement augmenté. Sur les années 2010-2011-2012, plus d'un quart des logements commencés étaient situés sur ces communes où la desserte ferroviaire est envisagée. L'équilibre se maintient mais il n'y a pas de polarisation sur ces communes en termes de production de logements.

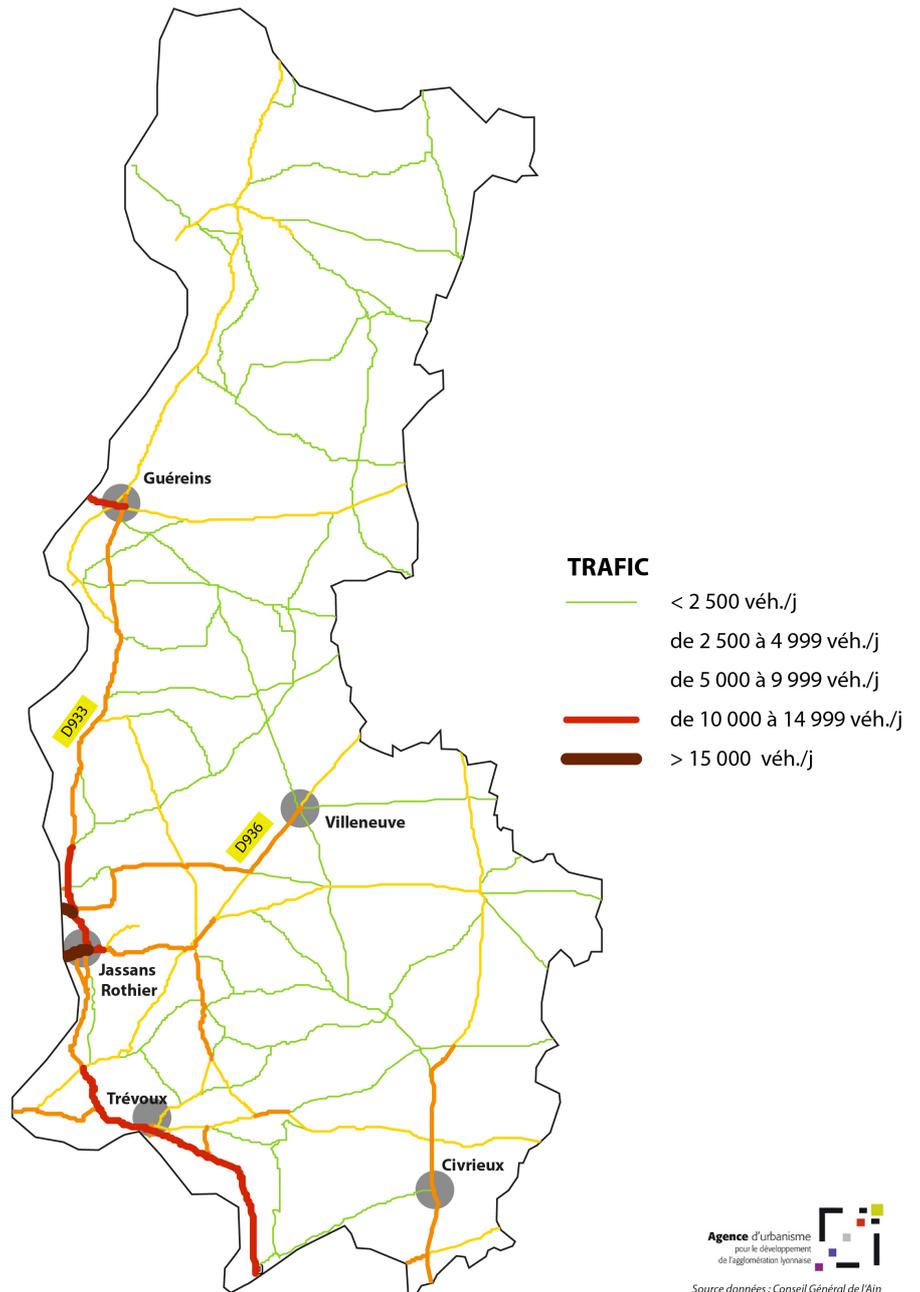
Indicateur 19 Traffics routiers

OBJECTIFS DU SCOT

Favoriser une mobilité facilitée, diversifiée et sécurisée au sein du territoire.

Encourager l'accessibilité en transports en commun et modes doux, notamment aux équipements du territoire.

LES TRAFICS ROUTIERS EN 2011



Méthode

L'observation des traffics routiers du territoire du Scot, essentiellement sur les routes départementales, a été réalisée par le Département de l'Ain. Pour ce faire, il dispose de 45 postes de comptage permanents et environ 110 temporaires, tournant chaque année selon les niveaux de traffics.

Ainsi, restituer l'intégralité du trafic est délicat, mais des évolutions peuvent néanmoins être observées sur les principaux axes, où les comptages sont relativement réguliers.

Evaluation

(année d'évaluation : 2011)

Concernant l'évolution des trafics, le Scot n'affiche pas d'objectif particulier mais leur analyse reste intéressante.

Des enjeux d'améliorations de l'accessibilité routière du territoire sont néanmoins énoncés dans les orientations générales, et notamment sur les axes de trafic Est-Ouest.

Aujourd'hui, l'essentiel du trafic du territoire du Scot s'organise dans un axe Nord-Sud, principalement par la route D933 qui longe la rive gauche de la Saône.

La route D904 qui relie Jassans au territoire du Scot de La Dombes, ainsi que la D936 qui connecte le sud du Val de Saône (au niveau de Trévoux) à l'agglomération de Bourg-en-Bresse, constituent les deux autres principaux axes de circulation.

Globalement le trafic est stable sur ces trois principaux axes depuis 2003. En moyenne, il circule 4 400 véhicules par jour sur la D936 (comptage réalisé au niveau de Villeneuve) et 7 000 véhicules par jour à hauteur de Montmerle-sur-Saône sur la D933. Sur cet axe, le trafic s'intensifie encore en direction de l'agglomération lyonnaise, dans le secteur de Massieux notamment.

C'est à proximité de Jassans que l'on relève le trafic le plus fort, véritable point de connexion entre les deux rives de la Saône et porte d'entrée du Scot Val de Saône-Dombes vers l'agglomération de Villefranche-sur-Saône. On enregistre ainsi 18 240 véhicules par jour en moyenne au niveau du Pont de Jassans en 2007. Entre 2002 et 2007, le trafic est en baisse de 12% à cet endroit.

TRAFIC POIDS LOURDS SUR LA RD6, À L'ENTRÉE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE REYRIEUX



Source : Agence d'urbanisme

Bilan de la mise en œuvre du Scot

L'analyse des 19 indicateurs retenus dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre du Scot Val de Saône Dombes a donné à voir les grandes dynamiques en cours dans le territoire. Ces évolutions, pour partie liées à la mise en compatibilité des PLU, témoignent donc de l'effet, ou non, du Scot dans le territoire.

Ce bilan est structuré autour des quatre thématiques énoncées par l'article L. 122-4 du code de l'urbanisme : la consommation d'espace, l'environnement, l'implantation commerciale, les transports et les déplacements.

MAITRISE DU DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE ET RÉSIDEN- TIEL MAIS LE RÉÉQUILIBRAGE PRÉCONISÉ PAR LE SCOT PEINE À SE CONCRÉTISER

Le Scot Val de Saône Dombes, à travers son document d'orientations générales (Dog), place les questions de croissance démographique, de logement et de maîtrise de l'urbanisation au cœur du projet de territoire. Six indicateurs étaient destinés à suivre ces évolutions et à mesurer l'efficacité des orientations mises en œuvre.

A l'échelle du territoire, les dynamiques démographiques et résidentielles s'inscrivent dans la continuité des années précédentes, même si l'on observe un ralentissement de la croissance au cours de la dernière décennie. Ces dynamiques confirment le développement progressif du territoire, dans

des proportions proches des objectifs du Scot pour ce qui est du rythme annuel de construction de logements. Concernant la croissance démographique, avec près de 3 000 nouveaux habitants entre 2006 et 2010, l'objectif de 64 800 habitants en 2016 semblent atteignables (60 888 habitants en 2010).

En revanche, le rééquilibrage de la population préconisé par le Scot ainsi que le renforcement des polarités existantes peine à se traduire dans les faits. Ainsi, les communes rurales ont les taux de croissance démographique les plus importants (au-dessus des objectifs fixés dans le Dog) alors que le poids des centralités urbaines diminue (56,9% de la population en 2006 et 58,5% en 2010).

Un écart significatif entre les objectifs du Scot et la production de logements est également observé quant à la répartition entre secteurs. Ainsi, les pôles urbains et les communes d'extension ne représentent que 51% des logements construits alors que le Dog fixait un objectif de 64%. A l'inverse, les communes rurales produisent davantage, en proportion, que ne le prévoyait le Scot (29% de la production contre 18% prévu). Seule la construction dans les pôles relais est relativement conforme aux objectifs du Scot.

Ce phénomène s'accompagne d'un développement toujours important de la maison individuelle (54%), qui reste la principale forme de construction. Il est cependant utile de souligner l'effort produit en matière de logements collectifs, notamment dans les pôles urbains. Ainsi, dans ces communes, près de la moitié des logements neufs commencés entre 2006 et 2012 étaient des logements collectifs : on assiste là à une modification en profondeur des formes urbaines dans le territoire et à un renversement des tendances passées.

Cette évolution va de pair avec une densification des opérations d'habitats observée dans les pôles urbains, bien que celles-ci soient encore inférieures aux objectifs du Scot.

Malgré cet effort sur la construction de logements collectifs, la production de logements sociaux reste insuffisante : bien que l'on dénombre 235 logements sociaux supplémentaires depuis 2006, leur part dans la construction neuve (10%) est inférieure aux objectifs du Scot, portés à 20%.

Pour ce qui concerne les communes-gares, leur développement se poursuit progressivement mais la polarisation escomptée par le Scot, en terme de production de logement, ne semble pas effectif.

Enfin, le suivi de l'artificialisation des sols est un indicateur qui vient compléter l'ensemble des indicateurs démographiques et résidentiels. Aucun objectif chiffré n'avait été inscrit dans le Scot de 2006, toutefois la maîtrise de l'étalement urbain était énoncé comme un enjeu majeur pour le Val de Saône Dombes.

Pour l'ensemble du territoire, le rythme d'artificialisation reste important : 171 hectares urbanisés au détriment des espace agricoles et naturels. Ce chiffres est supérieurs à la dynamique d'artificialisation qu'avait connu le territoire entre 2000 et 2005 (145 hectares).

Les documents d'urbanisme locaux ont un rôle clef dans le rééquilibrage du territoire, en matière de logements notamment, par les nouveaux droits à construire qu'ils octroient. Sur ce point, il est donc à souligner que les orientations du Scot n'ont pas été pleinement mises en œuvre à l'échelle communale, l'effet de polarisation des principales communes du territoire n'étant pas confirmé par les chiffres récents.

UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ ET BIEN PROTÉGÉ

Les paysages, les ressources naturelles, l'eau, les espaces agricoles et la consommation énergétique étaient identifiés comme des enjeux majeurs dans le Scot du Val de Saône - Dombes. En la matière, l'artificialisation des sols - facteur déterminant dans la dégradation des milieux naturels et des écosystèmes - est un indicateur permettant de mesurer de façon très concrète l'analyse de l'application du Scot.

Concernant la consommation d'espaces agricoles et naturels, au-delà des 171 hectares artificialisés entre 2005 et 2010, des effets positifs du Scot ressortent, à l'endroit notamment des coupures vertes identifiées dans le Document d'orientation général, des secteurs agricoles à fort potentiel et des périmètres de captages d'eau potable. Sur ces secteurs précis, il est à souligné une faible artificialisation entre 2005 et 2010.

Il en est de même du patrimoine naturel reconnu au titre des périmètres d'inventaire, de protection ou de gestion (Natura 2000, Znieff de type 1 et sites classés) qui a été relativement bien protégé de l'urbanisation (10 hectares ont été artificialisés entre 2005 et 2010). Sur cet enjeu en particulier, la complémentarité entre le Scot et les politiques publiques environnementales semble faire ses preuves, la protection des milieux naturels passant aussi bien par une préservation du foncier que par des projets de valorisation.

Sur ces quatre types de secteurs à enjeux (coupures vertes, périmètres de captages d'eau potable, sites agricoles à fort potentiel et patrimoine naturel), le Scot a joué pleinement son rôle - relayé par les PLU - de régulation et de limitation de l'artificialisation des sols.

Enfin, concernant la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre, les répercussions du Scot doivent être là aussi analysés avec prudence. Le fait que les émissions en 2010 soient inférieures à celles de 2006 tient à de multiples facteurs, fortement liés au tissu économique du territoire.

Par ailleurs, au-delà des efforts qui sont portés par les acteurs du territoire quant à la maîtrise de la consommation énergétique, ce constat d'une diminution globale des émissions peut être perçu positivement, si tant est qu'il s'inscrive dans un équilibre socio-économique souhaité et non pas corrélé à une difficulté conjoncturelle d'un secteur d'activité par exemple.

UN BILAN EN DEMI-TEINTE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE : ENTRE DES ORIENTATIONS BIEN PRISES EN COMPTE ET UNE RELANCE DE L'ÉCONOMIE QUI RESTE MODESTE

En matière de développement économique, le Scot énonçait des objectifs relatifs aux zones d'activités, aux implantations commerciales et à la protection de l'agriculture dans le territoire.

Pour ce qui est des surfaces dédiées à l'économie, les enveloppes foncières permises par le Scot ont été globalement respectées. Une enveloppe totale de 468 hectares (surfaces occupées, disponibles et projetées) était prévue dans le Scot en 2006. En 2013, l'ensemble des surfaces occupées, disponibles et projetées représente 484 hectares (certaines réserves inscrites dans les PLU n'ont pas vo-

lées à être ouvertes à l'urbanisation dans l'immédiat).

L'activité commerciale a pour sa part fait l'objet d'une analyse détaillée. Il ressort de l'évaluation une bonne prise en compte des objectifs du Scot sur ce sujet. La localisation des implantations commerciales est conforme à ce qui avait été identifié dans le Dog. Le commerce de détail s'est lui aussi développé dans l'ensemble du territoire Val de Saône Dombes concourant à renforcer l'armature économique du territoire. En revanche, l'évasion commerciale reste importante : en 2013, 65% des dépenses sont réalisées en dehors du territoire (en diminution cependant : elle était de 70% en 2003). Il est à noter ici une inadéquation qui perdure entre les besoins des habitants du Val de Saône Dombes et l'offre commerciale à disposition, obligeant à des déplacements en dehors du territoire (pratiques fortement liées aux modes de vie dans les territoires périurbains).

Le Dog appelait également de ses vœux une relance de l'activité économique, bien que les compétences du Scot sur ce champ soient limitées à sa spatialisation. Le suivi des données liées à l'emploi laisse entrevoir une légère augmentation entre 2007 et 2012 (180 emplois salariés privés supplémentaires) masquant toutefois des pertes dans les secteurs du transport, du BTP et les services aux entreprises et, *a contrario*, des gains dans les services et l'industrie. Ce sont les communes d'extension et les villages qui ont connu les croissances les plus importantes alors que les pôles urbains ont pour leur part perdu des emplois.

L'agriculture du Val de Saône Dombes n'est pas épargnée par les difficultés structurelles que connaît ce secteur d'activité. La diminution du nombre d'exploitations est importante (plus d'une exploitation sur trois a disparu entre 2000 et 2010 dans le Val de Saône Dombes) et supérieure à la moyenne régionale. Par ailleurs, les espaces agricoles stratégiques identifiés dans le Scot eu égard à leur valeur productive ont été bien protégés de l'artificialisation. La diminution de la SAU est d'ailleurs plus faible dans le Val de Saône Dombes (-5% entre 2000 et 2010) qu'à l'échelle régionale (-6% sur la même période).

Finalement, au-delà l'aspect positif du respect des orientations du Scot en matière économique (excepté sur l'agriculture), cette évaluation a mis en évidence un développement qui pourrait être renforcé. L'analyse de l'emploi démontre aussi que le Val de Saône Dombes demeure un territoire plus résidentiel qu'employeur (on compte dans le territoire moins de 6 emplois pour 10 actifs).

LE SCOT POUR FIXER UN CAP SUR LA QUESTION DES MOBILITÉS DANS LE TERRITOIRE

Alors même qu'un syndicat mixte de Scot n'a pas de compétences sur les transports collectifs, le Scot du Val de Saône Dombes portait l'ambition de faciliter les mobilités quotidiennes des habitants.

Le suivi et l'évaluation des données fournies par les autorités organisatrices de transports dans le territoire (Conseil général de l'Ain pour les lignes de cars interur-

bains) témoigne d'une amélioration très significative de l'offre depuis 2006. S'en est suivie une augmentation de la fréquentation sur l'ensemble de ces réseaux.

La voiture individuelle reste largement majoritaire pour les déplacements pendulaires des actifs du territoire (85% en 2010). L'utilisation de ce mode de transport a très légèrement diminué entre 2006 et 2010 au profit des transports collectifs (passant de 3% à 4%). L'amélioration de l'offre ferroviaire et des lignes de cars interurbains est probablement une des raisons de cette progression.

Pour ce qui est des trafics routiers, c'est sur l'axe de la Saône qu'ils sont les plus importants, notamment à la hauteur de Jassans-Riottier et, dans une moindre mesure, de Trévoux.

Si le Scot n'a pas d'incidence directe sur la régulation des flux, une approche croisant urbanisme et transport pourrait être privilégiée dans le futur Document d'orientations et d'objectifs (DOO) pour travailler en finesse sur les traversées de bourgs, la gestion des nuisances et plus globalement l'intégration des systèmes de déplacement dans l'aménagement du territoire Val de Saône Dombes.

Au-delà des prérogatives qui lui incombent, le Scot peut aussi être vecteur d'une vision stratégique du territoire. La problématique des mobilités y est évidemment centrale. Elle touche au quotidien de tous les habitants et à celui des personnes venant travailler dans les communes du Val de Saône Dombes.

Vers la mise en conformité avec la loi Grenelle

Cette partie complémentaire à l'évaluation de la mise en œuvre du Scot vise à dresser un état des lieux de la prise en compte par l'actuel Scot Val de Saône Dombes des thématiques, des prescriptions et des possibilités issus de la loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010.

Elle tient compte de la première modification du Scot, approuvée le 18 février 2010 et s'organise selon les grandes thématiques particulièrement concernées par les nouvelles exigences législatives.

Aménagement commercial

Un Document d'aménagement commercial a été intégré au Scot le 28 mars 2013. Il s'agit là d'une étape importante de l'évolution du Scot.

Transports-mobilités

Le Scot met en avant la corrélation entre le développement des transports en commun et les densités-centralités. Il promeut l'amélioration et la qualification des échanges du territoire avec son voisinage, notamment en TC.

Il prévoit le renforcement des transports et mobilités, le renforcement des TC, notamment en lien avec les gares. Le lien conditionnel entre développement urbain et transports pourrait être relayé dans le PADD, puisque le Scot précise ce lien par ailleurs (DOG).

Sur cette thématique, pour répondre aux obligations de la loi ENE, le Scot devra :

- préciser les conditions permettant de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs ;
- préciser les conditions permettant le désenclavement par les TC des secteurs urbanisés qui le nécessitent.

La Scot pourra également (facultatif et hors secteurs couverts par un PLU comprenant un PDU) :

- définir, en fonction de la desserte en TC réguliers et en tenant compte de la destination des bâtiments, les obligations minimales ou maximales de réalisation d'aires de stationnement pour les véhicules motorisés et non motorisés, que les documents d'urbanisme doivent imposer.

Tourisme/Culture

Les orientations, prescriptions et recommandations du Scot semblent répondre aux impératifs de la loi ENE sur cette thématique.

Communications électroniques

Ce thème n'est pas traité par le Scot.

Pour répondre aux obligations de la loi ENE, le Scot devra fixer les objectifs des politiques publiques en matière de développement des communications électroniques.

Par ailleurs, il pourra (facultatif) :

- Définir les secteurs à l'intérieur desquels l'urbanisation nouvelle sera subordonnée à l'obligation de respecter "des critères de qualité renforcés en matière d'infrastructures et réseaux de communica-

tions électroniques

- préciser que les TIC doivent être considérés comme des équipements structurants pour les territoires.

Occupation de l'espace

Le Scot présente une approche générale de la pression démographique et du phénomène de périurbanisation. Il ne comporte cependant pas de mesure ni d'analyse de la consommation d'espace, alors même qu'il évoque les risques qu'elle peut engendrer.

Pour répondre aux obligations de la loi ENE, le Scot devra *a minima* :

- Présenter, dans son rapport de présentation, une analyse de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma, et justifier les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le DOO (art. L122-1-2 du code de l'urbanisme). Sur ce point, on peut souligner l'intérêt de présenter une analyse qualitative visant à donner du sens aux évolutions quantitatives de la consommation d'espace ;

- arrêter, dans son DOO, des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, qui pourront être ventilés par secteur géographique (art. L122-1-5 du code de l'urbanisme).

- Possibilité (facultatif) : préciser les conditions permettant le désenclavement par les TC des secteurs urbanisés qui le nécessitent.

Biodiversité

Si dans sa version initiale, le Scot identifie les milieux naturels remarquables, les zones humides et les corridors écologiques, il renforce

dans sa modification de 2010 l'expression de la préservation des corridors écologiques.

Ces thématiques mériteraient cependant d'être identifiées et renforcées.

Pour répondre aux obligations de la loi ENE, le Scot devra :

- intégrer des compléments relatifs à l'identification de la trame verte et bleue, exprimés comme tel en cohérence avec le SRCE ;

- fixer, dans son PADD, les objectifs de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Il devra également préciser, dans son DOO, les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques.

Evaluation environnementale

Le Scot n'intègre pas d'évaluation environnementale dans son rapport de présentation. Il s'agit là d'un élément obligatoire dans la composition d'un Scot au titre de la loi ENE (art. R121-14 du code de l'urbanisme).

Air/GES et nuisances sonores

Cette thématique est peu traitée dans le Scot.

Pour répondre aux obligations de la loi ENE, le Scot devra *a minima* :

- Etablir une articulation avec le SRCAE, le SRCE et les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité définis par le(s) PCET : réflexion nécessaire sur la prise en compte des éléments du ou des PCET existant à des échelles souvent plus restreintes que celle du Scot ;

- Définir des objectifs de la politique d'amélioration et de réhabilitation du parc de logements existant.

Il pourra également (facultatif) :

- Identifier les gisements potentiels d'énergies renouvelables ;

- Identifier, par une analyse chiffrée, les émissions de GES sur le territoire ;

- Définir les objectifs de réduction des émissions de GES ;



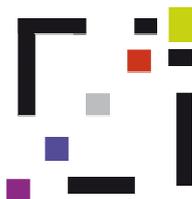
SYNDICAT MIXTE VAL DE SAONE-DOBES

Rue de la mairie
BP 49
01480 JASSANS-RIOTTIER

Tél : 09 64 20 70 32
Fax : 04 74 09 86 72

syndicatmixtevaldesaone@orange.fr

Agence d'urbanisme
pour le développement
de l'agglomération lyonnaise



Communauté urbaine de Lyon, Sepal, Etat, Département du Rhône, Région Rhône-Alpes, Villes de Lyon, Villeurbanne, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Bourgoin-Jallieu, Tarare, Communautés d'agglomération Porte de l'Isère, ViennAgglo, Communautés de communes du Pays de l'Arbresle, du Pays Mornantais, du Pays de l'Ozon, de la Vallée du Garon, des Vallons du Lyonnais, Syndicats mixtes du Beaujolais, de la Boucle du Rhône, de l'Ouest Lyonnais, des Rives du Rhône, du Scot du Bassin d'Annonay, du Scot de la Dombes, du Scot des Monts du Lyonnais, du Scot Nord-Isère, du Scot Val de Saône-Dombes, Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc Miribel Jonage, CCI de Lyon, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Sytral, Epora, Ademe, Pôle métropolitain Caisse des dépôts et consignations, Opac du Rhône, Grand Lyon Habitat

18 rue du Lac - BP 3129 - 69402 Lyon Cedex 03
Tél. 04 78 63 43 70 - Télécopie 04 78 63 40 83

Directeur de la publication : **Damien Caudron**
Référente : **Laurence Berne** 04 78 63 43 50 l.berne@urbalyon.org

www.urbalyon.org Photos : Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise